RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

REPÈRES

La Métropole Aix-Marseille-Provence regroupe **92 communes,** dont une située dans le Vaucluse (Pertuis), une dans le Var (Saint-Zacharie) et 90 dans les Bouches-du-Rhône, sur **un territoire de 3148 km².**

Elle est ainsi **la plus vaste métropole de France** : quatre fois le Grand Paris et six fois le Grand Lyon.

Elle compte 1,8 million d'habitants, soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

AVANT-PROPOS 03
CHIFFRES-CLÉS 05
LES TEMPS FORTS 2019 07
POLITIQUES PUBLIQUES
ÉCONOMIE ET EMPLOI 11
MOBILITÉ 16
INFRASTRUCTURES 19
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET HABITAT 21
ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE 26
CULTURE ET SPORT 34
INSTANCES CONSULTATIVES 37
RESSOURCES 43

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

AVANT-PROPOS

Ce rapport d'activités témoigne de la vitalité de la Métropole Aix-Marseille-Provence. En quatre années d'existence, et tout en ayant intégré un changement de gouvernance, l'institution a adopté des plans structurants de première importance.

À l'urgence écologique, la Métropole a répondu avec le vote d'un Agenda environnemental réalisé conjointement avec le Département des Bouches-du-Rhône et débouchant sur des actions concrètes dont certaines sont d'ores et déjà en application.

Aux attentes en matière de mobilité, la Métropole a accéléré sa feuille de route pour développer le service des transports en commun et instaurer un réseau de pistes cyclables et sécurisées.

Aux besoins de requalifications urbaines, elle s'est engagée aux côtés des communes afin de redynamiser les centres-villes. À ce titre, l'opération « Marseille change » lancée pour revitaliser la ville-centre, profitera à tout le territoire.

À l'exigence de valoriser son littoral, l'une des plus remarquables des métropoles de la mer a élaboré un livre bleu constitué de 100 actions pour développer et préserver ses espaces maritimes.

À la nécessité de promouvoir la filière agricole et l'alimentation locale de qualité, la Métropole est l'une des rares en France à avoir validé un projet alimentaire territorial ambitieux « pour produire et consommer ici ».

Affirmant son aspiration à conjuguer cohérence territoriale et cohésion sociale, ses politiques publiques engagées pour construire un territoire rayonnant, dynamique, agréable à vivre, sont conduites à la fois sur le plan stratégique comme sur le terrain de la proximité. Illustration d'une Métropole qui veut aller plus loin tout en étant plus proche.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

CHiFFRES CLÉS

LE POTENTiEL D'UN VASTE TERRiTOiRE

3 148 km²

C'est la superficie de la Métropole Aix-Marseille-Provence soit
2x la superficie du Grand Londres
3x celle de Berlin et New York
4x celle du Grand Paris

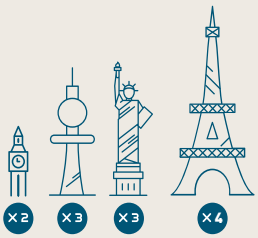

POPULATiON

1 873 700 habitants en 2016 (chiffre INSEE)

1er rang des métropoles régionales

La population de la métropole Aix-Marseille-Provence
a augmenté de **60 %** depuis **1962**

VOLUME BUDGÉTAiRE GLOBAL

Investissement : 1,96 milliard d'euros
Fonctionnement : 3,3 milliards d'euros

1355 opérations d'investissement recensées
et suivies dans le cadre de la programmation
pluriannuelle des investissements,

pour un montant global **7,9 milliards d'euros**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

EAU, ASSAINISSEMENT

467 117 abonnés
au service de distribution d'eau potable

121 millions de m³
consommés

TRANSPORTS

76,49 millions de km
réalisés en transports en commun (tous modes) sur l'ensemble du territoire

556 véhicules et **2150 points d'arrêt**
habillés aux couleurs de La Métropole Mobilité

+ de14 000 personnes présentes sur la Corniche Kennedy pour l'inauguration de la piste cyclable le 16 juin 2019

1 million de voyageurs
sur la navette Marseille Saint-Charles / Aéroport lecar+

209 ,2 millions
de trajets réalisés sur l'ensemble du territoire

DÉCHETS

1 210 530 tonnes
de déchets ont été prises en charge par les différents services des Territoires,

soit **643** kg/hab/an et une hausse de 1 % par rapport à 2018

LA MAISON DES PROJETS MÉTROPOLITAINS

du programme « Marseille change »

a accueilli **12 300 visiteurs**
sur 6 mois d'exploitation

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LES TEMPS FORTS 2019

LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

Cette opération d'aménagement, « Marseille change », améliore le partage de l'espace public en faveur des piétons. Elle crée un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation. Le projet réunit piétonnisation, végétalisation et valorisation du patrimoine architectural.
La piétonnisation du bas de La Canebière, avec la mise en place d'un espace cyclable, représente l'une des traductions les plus emblématiques de cette volonté de transformation de l'hyper centre de Marseille. Pendant plusieurs mois, la Métropole a ouvert sur la place du Général de Gaulle, une Maison des projets, un espace d'exposition et d'information sur les actions et dispositifs qui visent à transformer durablement la ville centre de la Métropole.

L'ADOPTION DU PLAN CLIMAT MÉTROPOLITAIN

La stratégie climat-air-énergie a été défini au cours de l'année 2019. Cette démarche fixe les objectifs métropolitains en matière de réduction des consommations énergétiques, de limitation des polluants atmosphériques et de production d'énergie renouvelable. Le plan climat se construit en trois temps et pose cinq ambitions.
La programmation du plan climat a, par la suite, été engagée en concertation étroite avec l'ensemble des services métropolitains. Elle a débouché sur un plan d'actions construit autour de 13 axes d'intervention et rassemblant 100 projets au total. Ces dispositifs sont la traduction concrète de la stratégie climat-air-énergie.

Le 26 septembre 2019, le projet de plan climat a été voté à l'unanimité par l'assemblée métropolitaine.

L'ADOPTION DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Le plan vélo métropolitain 2019-2024 a été adopté le 20 juin 2019. Ce programme, d'une ampleur sans précédent, vise à doubler le nombre d'usagers réguliers du vélo d'ici cinq ans, soit en 2024. Il est organisé en trois axes :

1. Développer l'usage du vélo pour les trajets du quotidien ;
2. Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre ;
3. Sécuriser la pratique cyclable et promouvoir l'usage du vélo.

LA PISTE CYCLABLE DE LA CORNICHE

Le 16 juin, la Métropole a inauguré la piste cyclable de la Corniche John F. Kennedy d'une longueur de 2 kilomètres, permettant aux Marseillais de circuler à vélo en sécurité, tout en profitant d'une vue imprenable sur la rade de Marseille. Cette inauguration a été l'occasion d'une grande fête populaire ayant rassemblé plus de 14 000 personnes.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

L'ADOPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL MARSEILLE PROVENCE

Grande priorité de l'année 2019, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence a été approuvé en conseil métropolitain le 18 décembre 2019. Il organise, désormais, le droit des sols des 18 communes du territoire autour de trois grands principes :

1. Le renforcement de l'articulation entre urbanisme et transports ;
2. Un cadre règlementaire favorisant une meilleure intégration des projets dans leur environnement ;
3. Une meilleure protection de l'environnement dans toutes ses dimensions (nature en ville, agriculture...).

L'ADOPTION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le plan de déplacements urbains 2020/2030 a été adopté en décembre 2019. Il est la traduction de l'ambition métropolitaine sur l'ensemble des politiques publiques de mobilité et ce bien au-delà des seuls transports publics.
Il s'inscrit dans la logique de la loi d'orientation des mobilités en :

- intégrant l'ensemble des modes de déplacement et des offres de services et en favorisant les modes alternatifs à la voiture « solo » ;
- coordonnant urbanisme et déplacement, développement urbain et modes de transports ;
- organisant la lutte contre les pollutions et le changement climatique, notamment par le développement des modes propres et l'accélération de la transition énergétique.

LA MISE EN SERVICE DU BUS + L'AIXPRESS

L'aixpress, ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) 100 % électrique, a été mis en service à la date prévue, soit le 2 septembre 2019.
Cette ligne assure la liaison entre Saint-Mitre et le parc-relais du Krypton. Le parc-relais Lieutenant-Colonel Jeanpierre (600 places de stationnement) a également été ouvert au public, quelques semaines plus tard.

L'OUVERTURE DE LA STATION DE MÉTRO CAPITAINE GÈZE

La ligne 2 du métro de Marseille a été prolongé jusqu'à la station (Capitaine) Gèze. Cette station et le pôle d'échanges (Capitaine) Gèze ont ouvert au public en décembre 2019. Ce chantier comprend également la réalisation d'un pôle d'échange mulimodal.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

L'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX DE LA CIOTAT

L'aménagement du Port-Vieux est classé en site inscrit, port et bord de mer urbain. Cette opération a permis de requalifier l'espace public et les lieux de vie autour du port. Elle met en œuvre un projet de ville durable, notamment, en réduisant la place de l'automobile sur les quais et en restituant l'espace ainsi gagné aux piétons et aux modes doux de déplacement.

L'OUVERTURE DE L'ESPACE ACCOMPAGNEMENT HABITAT

L'EAH, lieu ressources pour toutes les démarches en matière de logement et d'habitat, est fréquenté, en moyenne, par plus de 180 personnes par jour (il a accueilli près de 36 000 personnes depuis son ouverture). Il regroupe des permanences de l'Association d'information pour le logement des Bouches-du-Rhône (ADIL 13), l'Agence locale pour l'énergie et le climat (ALEC), Action logement, l'Association de soutien à la médiation et l'accompagnement au droit (ASMAJ) et l'Union nationale des propriétaires immobiliers. Depuis le 15 octobre 2019, EAH est le lieu d'instruction et d'autorisation préalable du permis de louer, dispositif mis en place à titre expérimental sur le quartier Noailles.

LE LANCEMENT DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le projet alimentaire territorial (PAT) vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Il ambitionne de mettre le territoire au service d'une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous. Il répond à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial.

Vingt actions prioritaires ont été retenues en 2020. Elles s'inscrivent dans les six axes du PAT : économie et emploi ; nutrition-santé et accessibilité sociale ; foncier et aménagement ; environnement ; patrimoine alimentaire, culturel et touristique ; innovation.

Le budget d'ensemble du PAT est estimé à 4 368 500 € dont 73 % concernent la Métropole.

MARSEILLE PROVENCE GASTRONOMIE 2019 ANNÉE DE LA GASTRONOMIE

En 2019, la Métropole a été partenaire principal de MPG2019. À ce titre, elle a organisé plusieurs événements :

- Organisation d'un voyage de presse à Paris pour le lancement de Good France / Goût de France en mars et captation vidéo de chefs provençaux partis à l'étranger (New York, Séoul et Bruxelles) pour promouvoir notre gastronomie locale.
- Une déclinaison métropolitaine de l'exposition de l'artiste Pierre Maraval afin de mettre en valeur les portraits de 36 femmes et hommes qui font les saveurs sur notre territoire.
- Création d'un espace ouvert au grand public dédié au plan alimentaire territorial. À cette occasion, la rue de la République a été transformée en rue de la Gastronomie.
- 150 000 tickets de transports distribués pour permettre au public de se rendre à la grande fête populaire de la Nuit Étoilée du 28 juin.
- À l'occasion de la clôture de MPG2019, la Métropole a mis en place une offre tarifaire attractive : le ticket 1 voyage était valable toute la journée les 13 et 14 décembre sur le réseau RTM.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LES JOURNÉES DE L'HYDROGÈNE DANS LES TERRITOIRES

©David Girard

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCI du Var soutenues par la Région Sud, Durance Luberon Verdon Agglomération, la CCI Marseille Provence et le pôle de compétitivité Capenergies ont organisé la 7e édition des « Journées Hydrogène dans les Territoires ». Retours d'expérience, échanges de bonnes pratiques, au fil des années, ces journées sont devenues le rendez-vous incontournable des acteurs de la filière hydrogène et des collectivités. Elles rassemblent, chaque année, plus de 400 participants venus de toute la France. Le but est de favoriser les échanges, créer des synergies, unir les forces des acteurs territoriaux, identifier les leviers et les verrous qui restent encore à lever. Ces journées sont aussi l'occasion de mettre en valeur les réalisations et les solutions hydrogène innovantes, de tester des matériels et de participer à des visites techniques.

LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉCONOMIE DE LA SANTÉ

La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place une véritable feuille de route stratégique pour soutenir l'économie innovante de la santé. Le développement de la Health Tech métropolitaine a porté à la fois sur une vision partagée avec les acteurs de l'écosystème de la santé et sur un programme d'actions concrètes d'une durée de trois ans.

La Métropole souhaite ainsi accompagner les entreprises qui explorent des techniques inédites de prédiction et de prévention, des thérapies novatrices et de nouvelles formes de relations aux patients.

La Métropole va notamment agir pour améliorer le parcours résidentiel des entreprises (laboratoires, bureaux...) et faire en sorte que l'offre immobilière sur le territoire soit attractive, c'est-à-dire adaptée et qualitative.

UNE POLITIQUE VOLONTARISME EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Métropole s'est dotée d'une mission égalité femmes-hommes. Placée sous l'autorité du directeur général des services, elle incite à la mise en œuvre de la « politique intégrée » de l'égalité entre les sexes.
Requise par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les sexes et par son décret du 24 juin 2015, cette démarche est évaluée par un rapport annuel obligatoire. Ce dernier doit rendre compte des avancées dans plusieurs domaines :

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :

les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emploi, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention et la lutte contre toute forme de harcèlement.

LES POLITIQUES PUBLIQUES :

un bilan des actions favorisant l'égalité F/H conduites dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques métropolitaines (aménagement urbain ; développement économique ; emploi et insertion économique et sociale ; mobilité, transports et déplacements ; agriculture ; sport ; culture...).

LA COMMANDE PUBLIQUE :

suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics.

©David Girard

En octobre 2019, le conseil métropolitain a validé la signature de la charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. La Métropole manifeste ainsi sa volonté de rejoindre les collectivités engagées dans la promotion de l'égalité entre les sexes

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ÉCONOMIE ET EMPLOI

En 2019, la Métropole s'est attachée à poursuivre toujours plus avant la mise en œuvre de l'Agenda du développement économique. Voté en mars 2017, cet agenda s'est imposé comme l'outil fondateur de l'action économique métropolitaine. La stratégie consiste à insister davantage sur l'action et les réalisations. Il faut poursuivre les actions qui ont fait leur preuve, préciser et finaliser celles en cours (et ce tout en impulsant de nouvelles dynamiques dans certains domaines), faire vivre celles qui viennent de se concrétiser, préciser, creuser celles qui ne sont pas encore matures.

DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIÈRES STRATÉGIQUES

Justine Gabriel

FILIÈRE SANTÉ

Validation et présentation de la feuille de route, avec un plan d'actions à trois ans, pour le développement d'une Health Tech métropolitaine construite avec les partenaires et entreprises.

- Technopôle MI-Biopark : rachat du terrain à l'État par la Métropole en 2019 et cession en 2020 en vue de l'implantation, en 2021, de deux entreprises internationales (HalioDx et Institut IBEN). Ce projet génère 21 M€ d'investissement et 350 emplois. Une étude architecturale, paysagère et environnementale a été menée. Elle vise à fédérer l'ensemble des partenaires autour des deux projets. Cette étude porte également sur l'extension du technopôle.
- Accompagnement du repositionnement de l'association Grand Luminy.
- Accueil du salon de référence BioFIT pour une 1re édition à Marseille en décembre 2019.
- Lancement des études pour le développement d'un pôle santé à Sainte-Marguerite.

FILIÈRE AÉRONAUTIQUE - MÉCANIQUE

- Pôle aéronautique d'Istres : fin des travaux de gros œuvre et premiers baux signés. Candidatures pour l'accueil de projets de la nouvelle filière industrielle « dirigeables ». Transformation des statuts du pôle aéronautique d'Istres de SPL en SEM.
- Technocentre Henri Fabre : validation de la programmation et du modèle économique. Mise en œuvre d'un marché pour la programmation et la réalisation des travaux (29 M€ HT). Obtention du financement du CRET (9,5 M€) sur la partie études. Positionnement d'une candidature de Team Henri Fabre comme centre d'accélération vers l'industrie du futur.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

FILIÈRE INDUSTRIES NUMÉRIQUES ET CRÉATIVES

- Participation, en collaboration avec la Région Sud, au salon technologique Vivatech 2019. Sélection et présence d'une quinzaine de start-up du territoire.
- Appui à l'écosystème de l'innovation numérique via Aix-Marseille French Tech, Marseille Innovation, l'incubateur Impulse, les pôles de compétitivité et clusters, l'Accélérateur M.
- Appui et participation au projet européen DIAMS (qualité de l'air avec le déploiement de 2000 capteurs citoyens) et à l'action transversale Smart Port Data.
- Participation à la rédaction de l'Agenda numérique. Ce dernier a été approuvé en décembre 2019.

ACCELERATEUR.M

FILIÈRE ÉNERGIE - ENVIRONNEMENT

- Éolien offshore flottant : suivi du projet de la ferme pilote « Provence Grand Large ».
- Hydrogène : élaboration de la feuille de route métropolitaine et organisation des JH2. L'événement a rassemblé plus de 400 participants venus de toute la France.
- GNL : projet de réaménagement du terminal méthanier de Fos-Tonkin.
- Algues : finalisation du projet Vasco, accompagnement pour l'implantation du démonstrateur ALGUEX à Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- Écologie industrielle et territoriale : accompagnement de PIICTO, poursuite de la qualification des fonciers mobilisables et de l'identification des synergies industrielles.
- Poursuite de l'AMI « Provence Industry'Nov ».
- Territoires d'industrie pilote : élaboration du dossier, participation à la gouvernance (dont création du comité métropolitain des industriels), délibération sur le protocole d'engagement.
- Projet de Territoire Gardanne-Meyreuil (ex-contrat de transition écologique) : participation aux groupes de travail et comités de pilotage mis en place par l'État.
- Pôle de Cadarache (CEA) : suivi des réunions techniques et du comité des financeurs d'ITER ; suivi des projets Cité des Énergies et En'Durance Énergies.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Chantier naval à La Ciotat

FILIÈRE MARITIME - LOGISTIQUE

- Lancement de la première phase de travaux du Yachting Village à La Ciotat (7800 m² de locaux d'activités), en lien avec le site de réparation navale de La Ciotat Shipyards.
- Déploiement du projet Smart Port in Med, première session des challenges Smart Port Day.
- Animation économique au salon des Nauticales (conférence, stands, forum de l'emploi).
- Lancement des travaux pour la construction d'une toile industrielle.
- Fin de la procédure DUP pour l'opération du Parc des Aiguilles et cession des terrains de la Métropole au concessionnaire (recettes 2,9 M€).

MARKETING TERRITORIAL : LANCEMENT DE LA MARQUE ONE PROVENCE

Les membres du Comité de gouvernance économique métropolitain (CGEM) ont, à l'initiative de Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, engagé une démarche globale et collective afin de renforcer l'attractivité du territoire métropolitain. La première étape de ce travail consiste à disposer d'une marque commune de territoire, qui agira comme une marque bannière, avec laquelle les initiatives de chacun des acteurs économiques pourront s'articuler. Il s'agit d'une première emblématique pour ce territoire, qui témoigne d'une forte volonté de jouer collectif afin de lui donner toutes les chances de réussite sur le plan économique notamment. La marque territoriale « One Provence » permettra de fédérer, sous une même bannière, tous les acteurs économiques mais également tous les acteurs de la culture, du sport et du tourisme, également associés à ces travaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

D'AUTRES ACTIONS POUR LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ

- Aménagement du territoire : mise en œuvre du Dispositif de production de l'offre foncière et immobilières (DOFIE) ;
- Enseignement supérieur et recherche : soutien aux colloques et événements ;
- Promotion économique : réalisation des nouveaux outils de promotion du territoire et réalisation de 43 journées/salon ;
- 102 entreprises implantées représentant 1 395 emplois dont 417 créations à trois ans ; 544 prestations d'accompagnement réalisées auprès de 408 entreprises ;
- Accompagnement des entreprises et des commerces : renforcement des actions du réseau de développeurs économiques territoriaux ;
- Le commerce de proximité a été soutenu avec l'élaboration du schéma directeur d'urbanisme commercial.

Ce document de référence a vocation à organiser et dimensionner l'appareil commercial de la Métropole et ce, tout en accompagnant le développement urbain du territoire.

ZOOM

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Le tissu économique du Pays d'Aubagne et de l'Étoile est riche. Il inscrit son développement dans le cadre des stratégies métropolitaines. 9000 entreprises sont implantées sur le territoire. Elles génèrent 32 000 emplois dont 4200 emplois industriels. Le territoire accueille, sur 450 ha, 12 zones d'activités.

En 2019, 11 000 m² de bureaux ont été livrés au centre d'affaires Alta Rocca à Aubagne.

Par ailleurs, 2000 m² de bureaux et 1800 m² de surface d'activités sont attendus sur la zone de Napollon.

Enfin, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile propose un soutien permanent aux acteurs économiques. Parmi les actions et dispositifs mis en œuvre : subventions, aménagement des zones d'activités et animations, soirées (par exemple les dix ans du Pôle Alpha), diffusion de newsletters auprès des associations de zone...

La zone d'activité de Camp de Sarlier, située en entrée de ville d'Aubagne, offre un potentiel de développement d'environ 13 ha. L'urbanisation de cet espace a été autorisée par la modification n°3 du PLU d'Aubagne.

Dès sa conception, le projet d'aménagement porté par la Métropole a intégré le cours d'eau le Fauge-Maïre. Cet affluent de l'Huveaune, présent dans la partie sud de la zone, représente un élément structurant du parc urbain paysager.

PAYS D'AIX

En 2019, 18 nouvelles start-up « Cleantech » sont venues renforcer les effectifs du technopôle. L'implantation de ces pépites, associée à la croissance des jeunes entreprises déjà présentes sur le site a permis la création de 126 emplois. L'accompagnement des équipes du Technopôle de l'Arbois a conduit ces dernières à obtenir 3,2 M€ d'investissements privés et 1,7 M€ de subventions/prêts. En 2019, la somme des chiffres d'affaires cumulés des start-up est de 39,1 M€.

Grâce à la livraison d'un nouveau bâtiment de 3200 m², le périmètre de la pépinière d'entreprises #Cleantech a été étendu.

Concernant le CFA, 955 apprentis ont été formés à 26 diplômes avec un taux de réussite aux examens de 89,55 % (86,1 % en 2018).

En 2019, ont été célébrés les 40 ans du CFA. 825 visiteurs (638 personnes en 2018) ont assisté à la journée portes ouvertes.

En outre, trois nouvelles zones d'activités économiques (ZAE) ont été livrées et inaugurées : La Burlière à Trets, Les Vergeras à Saint-Estève-Janson, La Roque-d'Anthéron 2. Ce qui représente une trentaine d'hectares pour l'activité économique productive.

PAYS SALONAIS

Différentes zones (Gandonne, Crau, Euroflory...) ont connu d'importantes avancées avec la commercialisation de plusieurs lots (5,6 millions d'euros de cessions).

Plusieurs opérations d'aménagement des zones d'activités ont été menées. Citons notamment : l'extension de la zone d'activités Les Plaines Sud à Saint-Chamas ; la requalification de la zone des Sardenas à Lançon-Provence (études) ; les travaux sur la liaison sud-est Gandonne à Salon-de-Provence.

Le processus d'aide aux créateurs/repreneurs d'entreprises du territoire a été poursuivi (140 000 € d'aides).

LES PRINCIPAUX AXES D'ACTION
Développement économique
ZA Les Plaines Sud à Saint-Chamas ; ZA La Ferrages à Alleins ; ZA Les Saurins à Sénas ; ZA des Roquassiers à Salon...

- **Action cœur de ville : la ville de Lançon a été retenue pour une étude de son cœur de ville.**
- **Appel à projet : étude étang de Vaïne.**
- **Projet urbain partenarial : plusieurs PUP sont à l'étude : Salon, Velaux...**

Zone d'activité de La Gandonne

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

EMPLOI ET SOLIDARITÉ

ZOOM

PAYS SALONAIS

Le dispositif « clauses sociales » a été mis en place. Des conventions d'objectifs et de moyens ont été passées avec les deux missions locales du Territoire ainsi qu'avec l'association Transport mobilité solidarité (développement de l'accès aux transports et à la mobilité pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes et des personnes en situation d'isolement).

PAYS D'AIX

118 000 € d'aide au fonctionnement de 24 bureaux municipaux

593 000 € pour le financement de 12 chantiers d'insertion portés par 10 associations

30 000 € pour le financement de l'opération expérimentale « Zéro chômeur » sur Jouques et

200 000 € pour celui apporté à la construction du siège, à Jouques, de cette entreprise à but d'emploi (EBE)

140 000 € pour le financement de six structures associatives ESS (économie sociale et solidaire)

35 000 € d'aide au financement de l'auto-école sociale de la Roque-d'Anthéron et de la nouvelle plateforme de mobilité solidaire portée par l'association Wimoov.

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Le pôle Ressource de La Boussole accueille, informe et oriente le public en matière de démarches administratives mais aussi de recherches d'emploi, de formation et d'insertion. En 2019, plus de 8700 personnes ont été accueillies sur le site. Plusieurs événements et actions ont régulièrement été proposés par les équipes ou bien par les partenaires. Par exemple, 19 journées d'ateliers sur la connaissance de l'outil informatique se sont tenues à La Boussole. Cette démarche permet de lutter contre la fracture numérique.

En 2019, **155** offres d'emploi ont été traitées par le Lab'emploi.

68 entreprises ont été mobilisées.

123 personnes recrutées.
Le dispositif a même été étendu au territoire voisin de La Ciotat.

51 772 heures d'insertion ont été réalisées pour **124** bénéficiaires.

69 entreprises ont été accompagnées dans cette démarche.

21 opérations ont été suivies (67 % concernaient des marchés de travaux et 33 % des prestations de services).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

MOBILITÉ

1,9 million d'habitants réalisent chaque jour 6,5 millions de déplacements. Ils accèdent ainsi au travail, à l'école, à l'université, ou profitent des espaces naturels et touristiques, dans un territoire atypique par sa superficie et exceptionnel par la force de son relief et de ses 255 kilomètres de littoral remarquable.

C'est pour répondre à ce contexte que l'Agenda de la mobilité a été approuvé lors du conseil de la Métropole du 15 décembre 2016. L'Agenda est entré, en 2019, en phase de maturité opérationnelle.
En effet, la marque La Métropole Mobilité, lancée en juillet 2018, a été ou est en passe d'être totalement déployée sur l'ensemble des ex-réseaux des Territoires (par exemple, mise à la charte des nouvelles livrées lebus, lecar, lecar+... sur les matériels en circulation). Les premières infrastructures se concrétisent : développement des bus à haut niveau de service (comme celui inauguré à Aix-en-Provence) et des parkings relais et pôles d'échanges multimodaux qui visent à favoriser le basculement des usagers vers la multi-modalité.
Enfin, le plan de déplacements urbains 2020/2030 a été arrêté en décembre 2019. Il s'inscrit dans la continuité de l'Agenda de la mobilité métropolitaine. Il a été nourri par les politiques de mobilité des anciens EPCI et par la contribution des acteurs de la société civile (chambres consulaires, associations).

© Justine Gabriel

DES RÉSEAUX EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

1 La ligne M2 du métro a été prolongée jusqu'à la station (Capitaine) Gèze. La station et le pôle d'échanges ont ouvert au public en décembre 2019.

2 L'aixpress, ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) 100 % électrique, a été mis en service à la date prévue, soit le 2 septembre 2019. Il assure la liaison entre Saint-Mitre et le parc relais du Krypton. Le parc relais Lieutenant-Colonel Jeanpierre (600 places de stationnement) a également été ouvert au public, quelques semaines plus tard.

3 Concernant le projet Neomma, l'année 2019 a principalement été consacrée à la négociation du marché le plus important de ce nouveau métro automatique de Marseille : celui des rames et des systèmes d'exploitation. En décembre, les habitants du territoire ont pu choisir le design qu'ils préféraient parmi trois options proposées, lors d'une consultation en ligne.

4 La création de voies réservées aux transports collectifs sur autoroute (VRTC) s'est poursuivie. Mise en service du tronçon situé entre Plan de Campagne et le convergent A51-A7 (dans le sens Aix-Marseille), et du tronçon situé entre l'échangeur A51-RD9 et l'avenue Mouret (dans le sens Marseille-Aix).

5 Le conseil de la Métropole a approuvé, en juin 2019, le principe de l'exploitation du service de transports urbains « direction de proximité centre nord-ouest réseau Bus de l'Étang – Libébus et desservant les communes de Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins et Châteauneuf-les-Martigues » et ce dans le cadre d'une délégation de service public.

6 En avril, la ligne 91 (Marseille Saint-Charles / Aéroport) a été attribuée à un nouvel opérateur avec un renfort de l'offre (amplitude, fréquence à 10 minutes, accompagnement bagagiste et chef d'escale).

7 Le site internet dédié « Lepilote.com » a permis l'inscription directe de 60 000 élèves aux transports scolaires.

8 Pour les parkings : la Métropole a lancé trois procédures de DSP. Elles concerneront, sur le Territoire Marseille Provence, les parkings Timone / Blancarde, République / Phocéens et Les Docks / Espercieux. Cette procédure représente une opportunité pour la collectivité. Elle peut ainsi maintenir et embellir les sites (via des programmes de travaux d'envergure), mais aussi, instaurer la nouvelle politique tarifaire votée en mars 2019. Le renouvellement de ces contrats permet également à la collectivité d'optimiser les redevances complémentaires et donc de financer des projets nouveaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

DES OUTILS STRATÉGIQUES DE PLANIFICATION

L'élaboration du plan de déplacements urbains métropolitain a débuté en 2018. La concertation s'est déroulée durant le premier semestre 2019. Elle a pris la forme d'ateliers territoriaux par bassin de mobilité, et d'ateliers thématiques. Cette concertation a été assez largement suivie. L'arrêt du PDU a été délibéré en conseil métropolitain.

- Le plan vélo métropolitain 2019-2024 a été adopté le 20 juin 2019. Ce programme, d'une ampleur sans précédent, vise à doubler le nombre d'usagers réguliers du vélo d'ici cinq ans (en 2024). Il est organisé en trois axes :

1. Développer l'usage du vélo pour les trajets du quotidien ;
2. Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre ;
3. Sécuriser la pratique cyclable et promouvoir l'usage du vélo.

- Le schéma de logistique urbaine s'organisera sur deux échelles d'intervention : la grande logistique et la logistique urbaine (transport de marchandises en ville). Ce schéma veillera également à leur articulation. La consultation de bureaux d'études a été lancée au 2e semestre 2019, pour un début des études au 1er semestre 2020.
- Le schéma directeur de transport en commun en site propre : déployé sur l'ensemble de la Métropole, il vise à préciser et à compléter, notamment au-delà de 2030, l'un des volets structurants du plan de déplacements urbains de la Métropole. Son objectif est de proposer, en relation avec le développement urbain, des itinéraires et des modes de déplacements en adéquation avec les besoins actuels et futurs. Ce schéma verra le jour en 2020.
- Une étude technique approfondie, combinée à une analyse plus particulière du marché du fret ferroviaire, a été lancée. Elles permettront de déterminer l'opportunité et la faisabilité d'un service public de fret ferroviaire sur la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Une enquête sur les déplacements, menée en partenariat avec l'État et le Département des Bouches-du-Rhône et certifiée Cerema sur l'ensemble du bassin de vie d'Aix-Marseille (territoires métropolitain et adjacents), a débuté le 1er novembre 2019. Elle devrait se terminer fin avril 2020. Elle s'adresse à environ 26 000 personnes âgées de 5 ans et plus.

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : UNE PRIORITÉ ESSENTIELLE

- La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée par délibération du 18 octobre 2018 à mener une étude de préfiguration pour évaluer les impacts à l'échelle du territoire métropolitain d'un projet de mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFEm). Elle concerne le centre-ville de Marseille, périmètre pris en considération par le conseil métropolitain en décembre 2019. 2020 permettra de préciser les conditions d'accès à cette ZFEm.
- La Métropole et ses exploitants ont engagé l'acquisition, en 2019, de 146 véhicules à faibles émissions :
  - 16 bus électriques pour l'exploitation du BHNS aixpress, à Aix-en-Provence, en service depuis le 2 septembre 2019 ;
  - 15 bus électriques pour un test à grande échelle (« brique élémentaire ») sur le réseau RTM ;
  - 10 véhicules au GNV (gaz naturel véhicules) hybrides pour le réseau des Lignes de l'agglo (lignes 1, 7 et 8 à Aubagne) ;
  - 50 cars au GNV pour les lignes interurbaines du corridor de la vallée de l'Huveaune entre Aubagne et Marseille, et sur l'est de la métropole, entre La Ciotat et Aix-en-Provence (décision du bureau métropolitain du 16 mai 2019).

Ces véhicules s'ajoutent aux bus électriques qui équipent depuis plusieurs années la ligne 82 de la RTM, ainsi que d'autres lignes urbaines de la métropole (lebus cœur de ville à Aix-en-Provence ou Salon-de-Provence, etc.). Le nouveau contrat de DSP du réseau Aix en Bus, dont l'exploitation a démarré le 4 novembre 2019, prévoit un taux conséquent de renouvellement des véhicules en matériel électrique.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

- Déploiement du GNV : la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix du gaz naturel véhicules pour l'exploitation de ses lignes interurbaines et urbaines (hors Marseille et Aix) en véhicules à faibles émissions. Mais cette énergie pâtit d'un trop faible maillage du territoire en stations d'avitaillement. C'est pourquoi, la Métropole a engagé l'aménagement de deux dépôts permettant la charge des bus et cars qui assurent le transport public. Il s'agit du dépôt d'Aubagne de la RDT13 à Gémenos, et du dépôt des Bus de l'Étang sur la zone de l'Anjoly à Vitrolles (ce dernier sera également ouvert aux utilisateurs extérieurs - poids lourds en particulier).
- Le conseil métropolitain en date du 19 décembre 2019 a approuvé les statuts et principaux termes et conditions du pacte d'actionnaires de la SCIC Totem Provence. Cette société coopérative d'intérêt collectif a pour objet de favoriser le développement des véhicules électriques en autopartage.

UNE TARIFICATION QUI S'ADAPTE

- Depuis le 1er juillet 2019, une tarification « étudiants » et « séniors » a été mise en place dans les transports. Elle fonctionne sur la base d'un Pass permettant de voyager en illimité sur tous les réseaux et services de transport de la Métropole (hors TER et LER). Son tarif : 1 €/jour (en fait 30,40 €/mois avec un engagement minimal de 12 mois).
- Une étude sur la gratuité des transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence a été présentée lors du conseil métropolitain de septembre. La conclusion démontre que cette mesure ne répondrait à aucun des enjeux clés de la mobilité dans la métropole.
- La Métropole a délibéré les nouveaux principes tarifaires des parcs de stationnement de Marseille. Il s'agit de différencier les tarifs selon une logique zonale, en introduisant une première demi-heure gratuite de stationnement, une tarification de nuit à 5 € maximum, et des tarifs « résidents » tant pour les voitures que pour les motos. Cette nouvelle grille divise par 2,5 les tarifs actuellement pratiqués et augmente le nombre de places réservées aux résidents (compensant ainsi celles supprimées sur voirie dans le cadre de la piétonnisation du centre-ville).

© Justine Gabriel

AGIR POUR LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS

Afin de renforcer la présence humaine dans le métro sur les plages horaires de nuit, une convention de partenariat associant la Métropole, la Ville de Marseille et la RTM a été approuvée fin 2019. Ce partenariat prévoit une sécurisation supplémentaire des rames et des stations. Elle sera assurée 7 jours sur 7 par 2 brigades de nuit de la police municipale, sur la plage horaire 19h/1h (ou au-delà en fonction des circonstances particulières), et ce à raison d'un équipage par ligne de métro. En octobre 2019, un contrat d'objectif a été signé avec la préfecture de police. Il s'agit du premier contrat d'objectif Sûreté-Transport signé, à l'échelle nationale, en application de la loi Savary. Ce contrat d'objectif détermine la gouvernance, le cadre partenarial et l'organisation opérationnelle de la sûreté dans les transports. Il formalise les engagements de l'État, des parquets, des autorités organisatrices de transport et de leurs opérateurs. Il fixe également les modalités d'intervention afin de coordonner les moyens respectifs. Il concerne six thématiques d'action : la lutte contre la fraude, la lutte contre la délinquance et les incivilités dans les transports (notamment dans les transports scolaires), la lutte contre le harcèlement fait aux femmes, la prévention de la radicalisation, la lutte contre la menace terroriste dans les gares ferroviaires et routières (Marseille Saint-Charles, Aix-en-Provence) et l'accompagnement des personnels victimes d'agression.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

INFRASTRUCTURES

DES CHANTIERS STRUCTURANTS POUR LA MÉTROPOLE

L'ensemble du territoire métropolitain, autant les villes que les villages, est concerné par une stratégie d'aménagement globale et durable. Cependant, une importante opération de redynamisation du centre-ville de Marseille, la ville centre et la capitale régionale, s'est révélée essentielle pour le rayonnement et l'attractivité métropolitaine.

MARSEILLE CHANGE

La Métropole a lancé, en mars 2019, une vaste opération de redynamisation du centre-ville de Marseille. Le projet se développe autour de plusieurs thématiques :

- La transformation au profit des piétons d'un symbole marseillais fort : La Canebière ;
- Un meilleur partage de l'espace public avec une forte sensibilisation aux modes de déplacements « doux » ;
- La végétalisation et le développement de la nature en ville avec la plantation de plus de 450 arbres dans les secteurs requalifiés ;
- La rationalisation de l'espace public et la simplification des usages. Une charte de qualité de l'espace public permet de normaliser tous les composants urbains ;
- Le recul de la circulation automobile par la piétonnisation de plusieurs rues de l'hyper centre et la mise en œuvre de tarifs spécifiques pour les résidents dans les parkings ;
- La maîtrise des emplacements deux-roues. De nombreux stationnements vélos sont aménagés dans les rues piétonnes. Quant aux deux-roues motorisés, ils pourront stationner au sein des parkings en ouvrage.

LES AUTRES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT SUR MARSEILLE

LA CRÉATION DU BOULEVARD URBAIN SUD

Le Boulevard urbain sud (BUS) est un axe routier structurant qui relie le secteur de la Pointe-Rouge à l'autoroute A50 et à la Rocade L2 (au niveau de l'échangeur Florian). Il permet d'assurer une liaison inter-quartiers et améliore la desserte locale (classification PLU : voie U501 pour le tronçon Pointe-Rouge - avenue De Lattre de Tassigny [3,1 km] et voie U500 pour le tronçon avenue De Lattre de Tassigny - échangeur Florian [4,8 km]).
Ce projet urbain apaisé comporte des carrefours plans régulièrement espacés, des contre-allées et des cheminements. Il intègre également les modes doux (piétons et cycles). Des couloirs de bus en site propre sont aménagés entre la traverse Parangon et la rue Verdillon. Ils accueilleront notamment la ligne BHNS B5, entre La Fourragère et la Pointe-Rouge, ainsi que des lignes de car premium. Le profil de voirie varie de 2 x 1 voie de circulation (section traverse Parangon / chemin du Vallon de Toulouse) à 2 x 2 voies afin d'absorber un trafic plus dense (chemin du Vallon de Toulouse / échangeur Florian).

L'AMÉNAGEMENT DE LA ROCADE DU JARRET

La rocade du Jarret constituait l'unique itinéraire de contournement de la ville de Marseille. La mise en service, le 25 octobre 2018, de la totalité de la rocade L2 a diminué, de 20 % à 30 %, le trafic sur cet axe. Ce désengorgement a permis d'engager une requalification en adoptant un principe d'aménagement plus urbain. Le Jarret devient ainsi un boulevard urbain multimodal (BUM).
La requalification portera sur 3,6 km de Saint-Just à la place de Pologne.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS DE SURFACE EN PARACHÈVEMENT DE LA ROCADE L2 NORD

Dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé (PPP), la Société de la Rocade L2 a achevé les travaux de l'infrastructure autoroutière (mise en service le 25 octobre 2018). Cette société réalise, en surface, le rétablissement des voiries circulées ainsi que la préfiguration d'un site propre pour les bus.

La Métropole procèdera à l'achèvement des aménagements de surface, grâce à une convention de financement multi-partenariale. Ces travaux de parachèvement seront réalisés dans la continuité des travaux de rétablissement de voirie.

LA REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD

Le cours Lieutaud forme avec le boulevard Garibaldi un axe majeur du centre-ville de Marseille. Il se situe sur le tronçon est de la ceinture de boulevards du centre-ville. Il permet l'accès à la gare Saint-Charles et à l'A7 (tunnel) depuis le centre et les quartiers sud.

Sa requalification :

- créera un alignement d'arbres à hautes tiges sur chaque rive de l'axe (ce qui permettra de retrouver l'aspect originel du cours) ;
- assurera, par une réduction du profil de voirie, un écoulement de la circulation satisfaisant ainsi que la desserte inter-quartiers ;
- organisera des espaces piétons plus confortables et sécurisera les traversées piétonnes.

ZOOM

L'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX DE LA CIOTAT

L'aménagement du Port-Vieux est classé en site inscrit, port et bord de mer urbain. Cette opération a permis de requalifier l'espace public et les lieux de vie autour du port. Elle met en œuvre un projet de ville durable, notamment, en réduisant la place de l'automobile sur les quais et en restituant l'espace ainsi gagné aux piétons et aux modes doux de déplacement.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE NORD DE LA COMMUNE D'ISTRES ET LA RÉALISATION DE L'ÉCHANGEUR DES BELLONS

Le carrefour giratoire situé entre la RN569 et le chemin des Bellons (giratoire de la transhumance), constitue un verrou de trafic important. Il pénalise l'accès à la base aérienne, à la ZAC du Tubé et au sud de la commune.
La Métropole a engagé une réflexion visant à améliorer les conditions de circulation au droit de ce nœud routier important. Les études de faisabilité ont permis, en lieu et place du carrefour giratoire existant, de privilégier l'aménagement d'un échangeur dénivelé en configuration de type « losange » avec passage supérieur à 2 x 2 voies.

LA CRÉATION DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE LA CIOTAT-CEYRESTE

L'opération consiste en la création d'un parking semi-enterré sur un terrain acquis par la Métropole face à la gare (phase 1) et au réaménagement des parkings existants. Les voiries d'accès sont également requalifiées. Le projet global permettra de disposer de 470 places de stationnement contre 295 places actuellement.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET HABITAT

AMÉNAGEMENT

L'HARMONISATION DU TERRITOIRE

La Métropole a en charge l'élaboration du Schéma de cohérence territorial métropolitain (SCoT). Elle applique également les cinq SCoT en vigueur sur son territoire.

VERS UN SCHÉMA DE COHÉRENCE UNIQUE

Ce futur SCoT métropolitain dessinera un avenir commun à son territoire et ses 92 communes. Cette démarche a été lancée officiellement en décembre 2016 et se terminera mi-2022.

Le SCoT métropolitain traitera aussi bien de développement économique, que de protection de l'environnement, d'évolution urbaine que de valorisation agricole, de préservation des paysages que de renforcement des infrastructures, notamment de déplacements.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement sont terminés. Un premier temps d'échanges avec l'État a eu lieu. Une série d'ateliers techniques transversaux a été menée avec les techniciens porteurs de démarches métropolitaines et les référents urbanisme des Territoires. Ils ont permis la production d'un document stratégique préalable, support des premières réflexions de PADD qui se poursuivront en 2020.

LE SUIVI DES SCOT EXISTANTS SUR LES TERRITOIRES

En 2019, deux bilans de SCoT ont été approuvés : celui du SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et celui du SCoT du Pays Salonais (Agglopôle Provence).

© Justine Gabriel

UN URBANISME MAÎTRISÉ

Le champ d'intervention de la Métropole recouvre l'évolution des plans locaux d'urbanisme (PLU) ainsi que l'élaboration des PLU intercommunaux (PLUi), fabriqués à l'échelle de chacun des six territoires et approuvés par le conseil métropolitain.

LE PLUI MARSEILLE PROVENCE

Le document a été approuvé en conseil métropolitain le 18 décembre 2019. Il organise, désormais, le droit des sols des 18 communes du territoire autour de 3 grands principes : une articulation renforcée entre urbanisme et transports ; un cadre règlementaire favorisant une meilleure intégration des projets dans leur environnement ; une meilleure protection de l'environnement dans toutes ses dimensions (nature en ville, agriculture...). Ce plan local d'urbanisme intercommunal se singularise, également, par la place majeure et novatrice donnée au(x) projet(s) urbain(s).

UNE VASTE CONCERTATION

Du 14 janvier au 4 mars 2019, soit durant cinquante jours consécutifs, une enquête publique d'une ampleur inédite a été organisée avec pour objectif de permettre au plus grand nombre d'administrés de prendre connaissance du projet et d'exprimer leur avis.

Au total, 5410 observations ont été recensées (ventilées en 7787 requêtes) : 82 % émanent de particuliers et 18 % des comités d'intérêt de quartier (CIQ), des associations et représentants de la société civile, mais également des communes du territoire de Marseille Provence.
Au terme de l'enquête, la Métropole a apporté plus de 1000 modifications au PLUi de Marseille Provence.

LES PLUI DES AUTRES TERRITOIRES MÉTROPOLITAINS

La démarche a été initiée sur le Pays d'Aix ainsi que sur le Pays d'Aubagne et de l'Étoile.
Concernant les Territoires Istres-Ouest Provence, Pays de Martigues et Pays Salonais, les travaux seront engagés en 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

HABITAT ET LOGEMENT

Développer l'offre de logements adaptés aux besoins de chacun est l'une des priorités de la Métropole.

LE PLH MÉTROPOLITAIN

La Métropole travaille à l'élaboration du premier programme local de l'habitat (PLH) métropolitain et à l'échelle des 92 communes réunies.

L'étape de diagnostic a été lancée en 2017. L'élaboration, les orientations et les actions du document ont été engagée en 2018. Mais en raison des incertitudes quant à l'avenir du territoire en terme de fusion Département / Métropole, le vote du PLH a été reporté en conseil de Territoire du Pays d'Aix et retiré de l'ordre du jour du conseil de Territoire Marseille Provence et du conseil de la Métropole du 16 mai 2019.

LE PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

Marseille, ville centre de la Métropole, 2e ville de France, est appelée à tenir une place centrale entre le sud de l'Europe et la Méditerranée. Son centre-ville est en capacité de jouer un rôle moteur pour l'ensemble de la Métropole car fort de 200 000 habitants, il est le 1er pôle d'emploi du territoire. Ce centre-ville dégradé est au cœur des politiques métropolitaines.

UN PROGRAMME POUR LA RENAISSANCE GLOBALE DU CENTRE-VILLE

Signé le 15 juillet 2019 après son approbation par le conseil de la Métropole, le projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille est le cadre d'un engagement conjoint de dix partenaires dont l'État, la Métropole et la Ville de Marseille. Il définit et organise une stratégie d'interventions à mettre en œuvre pour conduire un projet majeur de requalification urbaine. Il s'articule autour de cinq objectifs :

- lutter contre l'habitat indigne,
- améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle,
- permettre aux habitants de se maintenir dans leur quartier,
- restaurer le patrimoine bâti,
- redynamiser la fonction économique.

QUATRE ÎLOTS OPÉRATIONNELS CARACTÉRISÉS

- Le secteur Clovis Hugues/Belle de Mai
- Le secteur Noailles-Delacroix
- Le secteur Noailles-Ventre
- Le secteur Hoche-Versailles

RÉSORBER L'HABITAT INDIGNE : UNE PRIORITÉ

En décembre 2018, la Métropole a adopté une nouvelle stratégie durable pour le traitement de l'habitat indigne. Dans ce cadre, elle a décliné un plan d'actions à court et moyen termes. L'objectif est de traiter en dix ans les logements privés les plus dégradés et ce dans le cadre de projets de développement des territoires concernés.

L'ESPACE ACCOMPAGNEMENT HABITAT (EAH)

Ouvert depuis le 31 janvier 2019, ce guichet unique, situé au 19 rue de la République, regroupe tous les services dédiés au logement. Il est animé par une trentaine d'agents présents en continu.

Depuis son ouverture, le lieu a accueilli plus de 36 000 demandes, soit 150 par jour. La fréquentation a augmenté de 30 % depuis ces derniers mois.

- Les demandes portent à 75 % sur des dépôts de demande de logement social.
- Les demandes pour la réhabilitation du parc ancien ont augmenté de 51 %.
- Les demandes pour la rénovation énergétique ont doublé.

LA MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER

Ce dispositif a conduit à délivrer :

- 4 avis favorables à la mise en location ;
- 14 avis favorables sous conditions de mise en conformité des logements au motif qu'ils ne répondent pas aux normes de décence définies par le décret 2002-120 du 30 janvier 2002 modifié le 1er juillet 2018 ;
- 4 avis défavorables à la mise en location de logements pouvant porter atteinte à la santé et la sécurité des futurs occupants.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Elle permet d'engager un échange avec les propriétaires et de délivrer des conseils pour réaliser des travaux avant mise en location. Elle permet, le cas échéant, d'alerter les services de prévention et de gestion des risques de la Ville de Marseille sur l'état du bien proposé à la location.

Les deux concessions d'éradication de l'habitat indigne (EHI) existantes ont été prorogées en février 2019 jusqu'à fin 2021. Le budget a été augmenté de 25 M€. L'objectif étant de maîtriser dans les meilleurs délais une centaine d'immeubles les plus dégradés.

À fin 2019, 87 immeubles étaient visés par la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Au préalable, chaque dossier appelle une visite technique, l'élaboration d'un programme de travaux, l'évaluation foncière par France Domaine et l'actualisation de l'état hypothécaire.

- 17 immeubles ont fait l'objet d'un dépôt de dossier complet en préfecture.
- 5 immeubles ont pu être acquis à l'amiable ou par préemption avant dépôt en préfecture. Ces procédures présentent l'avantage d'un traitement plus rapide par un bailleur social.

11,075 M€ de participation ont été versés pour ces deux concessions.
Le plan renforcé de lutte contre l'habitat indigne vise à transformer un parc privé vétuste, social de fait, en véritable parc locatif social, amélioré et entretenu. L'objectif est double : pouvoir reloger les habitants dans des conditions décentes ; atteindre, d'ici à 2025 et avec un rééquilibrage entre les arrondissements, les 25 % de logements sociaux exigés par la loi SRU.

Fin 2019, 132 immeubles étaient identifiés pour une maîtrise foncière (par voie amiable, préemption ou expropriation) en vue de la création de logement social. Ces 132 immeubles représentent environ 38 000 m² SDP (surface de plancher) et 915 logements avant réhabilitation. 43 sont d'ores et déjà maîtrisés (propriété des collectivités ou opérateurs) dont 37 en cours d'étude.
Dans le cadre de l'approbation du PLUi au conseil métropolitain du 19 décembre 2019, 59 de ces 132 immeubles (l'équivalent de 350 logements actuels avant restructuration) ont été identifiés et grevés d'une « servitude de mixité sociale » 100 % logement social.

LE SOUTIEN AU RELOGEMENT DES MÉNAGES

L'effondrement de 3 immeubles de la rue d'Aubagne en novembre 2018 et l'évacuation de nombreux immeubles (429 immeubles évacués entre novembre 2018 et janvier 2020), ont remis la question du logement indigne, et en particulier celle du relogement, au centre de la stratégie du développement urbain de Marseille. Dans le cadre de la convention de coopération avec la Ville de Marseille et concernant la lutte contre l'habitat indigne, la Métropole a mis en place un appui technique renforcé. Il permet de structurer et d'organiser la gestion de crise et l'ensemble des dispositifs mis en place.

© Justine Gabriel

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

UNE INTERVENTION INDISPENSABLE SUR LES GRANDES COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES

Les grandes copropriétés dégradées construites dans les années 1960 et 1970 constituent un réservoir important de logements sur le territoire Marseille Provence. Elles sont l'une des cibles de l'action contre le logement indigne.

Dans le cadre d'une concession d'aménagement, Marseille Habitat a procédé, à l'été 2019, à la démolition des 132 logements de la copropriété « bâtiment B » de Kallisté dans le 15e arrondissement de Marseille. Cette opération de déconstruction s'est terminée en octobre 2019. 2,7 M€ ont été versés, en 2019, au titre de la participation de la Métropole à cette concession.
La Métropole a consacré 217 329 € sur 1 258 091 € pour la réalisation de la 1re tranche de travaux de la résidence Plombières (la sécurisation des façades). Pour la deuxième tranche d'amélioration, 253 527 € sont apportés par la Métropole. Le coût total étant de 1 411 679 €, avec un préfinancement par les SACICAP (Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété).

ZOOM

MARSEILLE PROVENCE

Marseille, des aménagements concédés
Il s'agit des opérations suivantes : Saumaty / Séon, Malpassé, Savine, Hauts de Sainte-Marthe, Mardirossian, Saint-Just, Château-Gombert, Saint-Louis, Capelette, Rouet, Vallon Régny, Jarre, Valentine.
La Métropole, pour équilibrer les bilans d'aménagement de ces opérations, verse des participations financières.
Elle s'acquitte également de la part du coût des équipements publics de sa compétence qui n'est pas mise à la charge des aménageurs.
Sur l'exercice 2019, la participation de la Métropole versée aux concessions ci-dessus s'est élevée à 14,96 M€.

Sur les autres communes du territoire Marseille Provence
Trois zones d'activités sont réalisées sous la procédure de ZAC en régie : ZAC des Florides à Marignane, ZAC d'Empallières à Saint-Victoret et ZAC Athélia V à La Ciotat. La ZAC du Garoutier à La Ciotat est concédée à un aménageur privé.

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, cinq opérations, qui représentent 155 logements sociaux dont 43 % en PLUS (prêt locatif à usage social), ont été financées. Près de 400 000 € de subventions d'équilibre ont également été attribués aux bailleurs sociaux (dans le cadre de la production de logements sociaux).
Enfin, dans le cadre des aides de l'ANAH, 57 dossiers de propriétaires occupants ont été engagés.
Le 19 décembre 2019, le conseil métropolitain a voté la mise en place d'un nouveau dispositif opérationnel : le PIG (programme d'intérêt général) « réhabiliter, valoriser, éco-habiter ». Il concerne la réhabilitation du parc existant, la lutte contre le mal logement et l'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Il s'inscrit ainsi dans une politique globale métropolitaine d'amélioration de l'habitat existant.

PAYS D'AIX

Sur 2019, 1581 logements sociaux ont été financés (14,6 M€) dans le cadre de la programmation des aides à la pierre (soit 40 % de la programmation métropolitaine).
Par ailleurs, 174 logements ont été aidés dans le cadre du PIG (programme d'intérêt général). 2,8 M€ ont ainsi été engagés (dont 389 459 € par le Territoire) et 167 primo-accédants ont bénéficié d'une aide à l'accession du Pays d'Aix.
Enfin, 1 273 629 € ont été proposés au titre du contrat de ville et 31 384 750 € de participation du Territoire ont été votés pour la rénovation du quartier d'Encagnane.

PAYS SALONAIS

2019 a été marqué par la fin de la période triennale 2017-2019. À ce titre, dix opérations ont été agréées à Salon, Mallemort, La Fare-les-Oliviers, Saint-Chamas, Rognac et Lançon. Ces interventions concernent 150 logements répartis comme suit : 26 PLAI (prêt locatif aidé d'insertion), 79 PLUS (prêt locatif à usage social) et 45 PLS (prêt locatif social).
D'autre part, la signature des contrats de mixité sociale par les communes a permis une meilleure visibilité du rythme des constructions.
Cette année, le Territoire a apporté son soutien aux communes afin qu'elle puisse défendre leur bilan annuel face à leurs obligations triennales en préfecture.
Concernant les demandes de garantie d'emprunt faites par les bailleurs, 13 demandes ont été traitées en 2019 (pour un montant global de près de 16,3 M€).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LA POLITIQUE DE LA VILLE

300 000 habitants vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville soit 16 % de la population de la métropole. 14 communes sont concernées par des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 59 quartiers sont dits « prioritaires » et 19 quartiers « de veille » à La Ciotat, Aubagne, Salon-de-Provence, Istres, Miramas, Martigues, Port-de-Bouc et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

ZOOM

MARSEILLE PROVENCE
LES ACTIONS SIGNIFICATIVES POUR LES QUARTIERS DITS « PRIORITAIRES »

La gestion de la programmation financière de la politique de la ville
Dans le cadre de l'appel à projets annuel inter-institutionnel (Métropole, État, Département, communes, Caf)
- Subventions de fonctionnement aux associations : la participation de la Métropole - Territoire Marseille Provence s'élève à 3,712 M€ pour une enveloppe globale, tous financeurs confondus, de 9,992 M€.
- Financement des projets d'investissement : la participation du Territoire Marseille Provence s'élève à 382 000 € pour une enveloppe globale, tous financeurs confondus, de 2,739 M€.

Au titre de la convention de gestion avec la Ville de Marseille : gestion complète des subventions d'investissement (1,171 M€) et de la dotation politique de la ville (3,2 M€)

La finalisation de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville
Cette évaluation est mise en œuvre en lien avec le service cohésion sociale. Sa finalisation s'accompagne de la passation d'un avenant de prolongation au contrat de ville.

L'animation des projets de territoire ainsi que la déclinaison locale du contrat de ville
Ces actions de développement sont assurées par les équipes de la DPV et par des comités de suivi (ces derniers réunissent les services de droit commun des signataires du contrat de ville).

L'animation des conseils citoyens
Parallèlement à leur animation, la Métropole prépare la campagne de renouvellement de ces conseils ainsi que l'organisation d'une journée de rassemblement (en lien avec l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville).

L'expérimentation d'un budget participatif pour le secteur de la Belle de Mai

La participation à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbains :
- Définir et mettre en œuvre le volet social des projets ;
- Lancer les marchés d'études générales du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) en matière de gestion urbaine de proximité, de stratégie de communication et de concertation.

L'instruction et le suivi des programmes d'actions d'abattement de la taxe foncière
Ce dispositif concerne les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux en QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville.

L'appui et la coordination des actions politique de la ville pour Septèmes-les-Vallons, Marignane et La Ciotat.

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le 24 octobre 2019, la Métropole a adopté une convention cadre pluriannuelle avec l'ANRU au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). 21 quartiers prioritaires, dont 14 à Marseille, sont concernés par cette action, soit 1/6e des habitants du territoire. Plusieurs projets de renouvellement urbain vont ainsi progressivement entrer en phase opérationnelle.

ZOOM

ISTRES-OUEST PROVENCE

Le projet de renouvellement urbain des quartiers Maille-Mercure de Miramas a conduit à la reconfiguration complète du quartier. Ce vaste programme auquel les habitants ont été associés, a notamment permis de :
- Réhabiliter des logements sociaux ;
- Rénover des copropriétés ;
- Construire de nouveaux logements ;
- Créer une nouvelle voirie, de nouveaux parkings ;
- Réaménager totalement les espaces publics ;
- Reconstruire le commerce de quartier ;
- Reconstruire les écoles et pôle sportif.

Le projet a bénéficié du concours financier de l'ANRU à hauteur de 42 M€.

© Justine Gabriel

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

UNE TRAJECTOIRE DE NEUTRALITÉ CARBONE À L'HORIZON 2050

La Métropole a la responsabilité d'élaborer, d'animer et de mettre en œuvre un plan climat-air-énergie territorial.

Cette stratégie définit les objectifs métropolitains notamment en matière de réduction des consommations énergétiques et de polluants atmosphériques. Elle concerne également la production d'énergie(s) renouvelable(s).

La programmation du plan climat a débouché sur un plan d'actions. Construit autour de 13 axes d'intervention, il rassemble 100 projets au total. Ce projet a été voté à l'unanimité le 26 septembre 2019, par l'assemblée métropolitaine.

Le service d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique de leur logement, est accessible sur les Territoires de Marseille Provence, du Pays d'Aix et d'Istres-Ouest Provence. Une analyse sur son dimensionnement et ses modalités juridiques a été réalisée au cours de l'année 2019 permettant de préparer un projet de déploiement à l'échelle métropolitaine.

Pour l'année 2019 et sur les trois Territoires concernés, les résultats sont les suivants :

-14 391 ménages ont été conseillés et sensibilisés,
-4791 projets ont été accompagnés jusqu'aux travaux,
-327 professionnels et partenaires ont été accompagnés et référencés.

L'activité de la plateforme a généré un chiffre d'affaires de 40 M€.

LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

Dans le cadre de l'appui dispensé par la Métropole aux communes, le service Prévention des risques majeurs a organisé, en partenariat avec l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), 5 formations au profit des élus accompagnés de leurs techniciens. Une cinquantaine de ces derniers ont pu ainsi être formés. En 2019, 4 communes ont été accompagnées dans l'élaboration de ce document et 4 autres continuent de l'être. Enfin, depuis le mois de juillet 2019, à la suite du marché lancé par le service, l'ensemble des communes de la Métropole bénéficient d'un accès à un site internet de prévision météorologique et hydrométéorologique.

Capteur Diams

SANTÉ ENVIRONNEMENT

En 2019, la Métropole a participé activement à plusieurs démarches :

- Le projet REPONSE (réduire les pollutions en santé environnement). L'objectif est d'apporter des solutions concrètes aux attentes des populations sur les questions de santé et d'environnement. Il s'agit d'offrir à toutes et à tous, une information centralisée, indépendante et fiable, de la situation en termes de santé et d'environnement.
- Le lancement d'un pré-diagnostic santé – environnement. Accompagnée par l'Observatoire régional de la santé (ORS), la Métropole a décidé de réaliser son premier diagnostic transversal en matière de santé environnement.
- La réalisation d'une cartographie du bruit à l'échelle métropolitaine ainsi que le déploiement d'un observatoire de l'environnement sonore.
- Le projet DIAMS. Dans la logique des actions engagées par l'Agenda environnemental (élaboré conjointement avec le Département et voté en octobre 2018), et en lien avec le plan climat adopté en septembre 2019, la Métropole a souhaité innover en matière de qualité de l'air. Elle a candidaté à l'appel à projets de l'UIA et a été retenue pour le projet DIAMS (Digital Alliance for Marseille Sustainability). Concrètement, le projet DIAMS consiste à déployer une plateforme d'échange de données sur la qualité de l'air. Des services digitaux permettent à tous (décideurs politiques, experts, citoyens, société civile, acteurs économiques...) de s'engager pour élaborer des plans d'actions coordonnés. 2000 capteurs sont distribués à des citoyens volontaires qui pourront ainsi faire remonter des données. Sur le même principe, des véhicules de La Poste seront également équipés de capteurs pour collecter de la donnée. Le programme DIAMS permet aussi de sensibiliser plusieurs écoles à la qualité de l'air.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

UNE APPROCHE TRANSVERSALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi fait obligation aux EPCI de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport développement durable préalablement au débat sur le projet de budget. Le document a été réalisé en régie et présenté en conseil de la Métropole de novembre 2019.
Un travail particulièrement intéressant a été mené avec l'ensemble des directions, afin de déterminer les actions portées par celles-ci. Cette nouvelle orientation, aborde le bilan des actions en faveur du développement durable, non pas de manière sectorielle, mais de manière croisée. Pour 2020, le principe sera reconduit.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Mobilité, déchets, énergie, biodiversité, aucun progrès en matière de lutte contre le gaspillage ne peut s'opérer sans changement de comportement de la majorité des citoyens-usagers-consommateurs.
Il est indispensable de travailler sur de nouvelles méthodes en s'appuyant sur les experts des sciences du comportement, des professionnels du numérique et de l'éducation.
C'est dans cet esprit qu'ont été créées les Fertiles rencontres.
Trois séminaires ont eu lieu en 2019 pour assurer une formation des agents de terrain, qu'ils soient de la Métropole, des collectivités, des associations ou des services de l'État.

Pour 2020, un colloque et deux séminaires seront programmés, dans le cadre du congrès de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) qui se tiendra à Marseille du 7 au 15 janvier 2021.

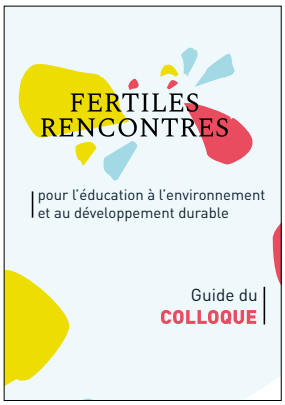

ZOOM

MARSEILLE PROVENCE

Évaluation et gestion du bruit dans l'environnement

Le conseil de Territoire Marseille Provence, compétent en matière de lutte contre les nuisances sonores (conformément aux obligations nées de la loi 2005-1319 du 26 octobre 2005, transposant la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002), a en charge l'évaluation du bruit dans l'environnement, et l'élaboration d'un plan d'action pour en réduire les nuisances. Cela concerne le bruit des infrastructures de transports (routier, aéroportuaire, ferroviaire) et de certaines industries, à l'exclusion de tout autre bruit.

Dans ce cadre, Marseille Provence met en œuvre sur son territoire :

- **La cartographie du bruit dans l'environnement.** Ce diagnostic sonore macroscopique, révisé et approuvé par le conseil de Territoire du 26 juin 2018 a permis d'identifier les zones de forte exposition des riverains (seuil réglementaire dépassé, multi-exposition...) et les mesures de réduction possibles. La cartographie est consultable sur le site internet du Territoire Marseille Provence.

- **Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).**
Il permet de programmer et de mettre en œuvre les mesures recensées. Il est établi en relation avec les autorités et organismes compétents : État et gestionnaire de voies (DREAL, CD13, CD84, DGAC, ESCOTA, SNCF). Le PPBE, approuvé par le conseil de Territoire du 24 septembre 2019, est également consultable sur le site internet de Marseille Provence.

Le PPBE n'est ni opposable aux tiers, ni prescriptible. Il fixe les engagements du Territoire en termes d'évaluation, de prévention, de réduction des niveaux sonores dans les secteurs fortement exposés (mise en place de protections acoustiques, revêtements routiers insonorisants, réduction de vitesse, etc.), de préservation des établissements sensibles (de santé, d'éducation), et de préservation des zones calmes et d'information du public.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet information/sensibilisation du PPBE, le conseil de Territoire a souhaité apporter son aide aux communes et ce afin de sensibiliser les administrés et plus particulièrement le jeune public (sensibilisation des écoliers aux effets du bruit sur la santé et prévention).

Amélioration de la qualité de l'air

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 mais aussi dans le cadre de ses compétences déléguées, le Conseil de Territoire Marseille Provence met en œuvre des actions de « lutte contre la pollution de l'air ».

L'Association ATMOSUD, assure donc notamment la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire de Marseille Provence. La zone d'Aix-Marseille compte parmi les 15 agglomérations françaises, visées par l'Union européenne pour non-respect des normes de qualité d'air pour les particules et le dioxyde d'azote.

Les dépassements chroniques de normes de qualité d'air observés dans la zone sont notamment liés aux transports routiers. Le 8 octobre 2018, la Métropole s'est donc engagée à déployer une première zone de faible émission (ZFE) d'ici fin 2020. Ce dispositif, qui reconsidère progressivement la mobilité avec tous les acteurs concernés, s'inscrit dans une logique de mesures pérennes pour une meilleure qualité d'air (périmètre de restriction d'accès à certains véhicules, catégories « Crit'Air »...). Il vise à mobiliser progressivement les professionnels puis les citoyens pour encourager de nouvelles habitudes (utilisation des transports en commun, modes actifs, covoiturage...).
Cette ZFE sera déployée sur le centre-ville de Marseille, qui concentre 80 % de la population métropolitaine exposée à des dépassements chroniques de qualité d'air.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGE : CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER

Les paysages et les espaces naturels d'Aix-Marseille-Provence contribuent fortement à la qualité perçue de l'espace métropolitain. Donc à son attractivité. Avec un littoral que le monde entier nous envie, avec 50 % de son territoire en espace de nature, la métropole est un concentré de toute la richesse méditerranéenne (plusieurs milliers d'espèces animales et végétales connues). Les identités locales, multiples, sont une force pour la richesse paysagère de ce « territoire mosaïque ». Il propose ainsi de nombreuses ambiances paysagères, maritimes, urbaines, agricoles et naturelles.

Station biométhane Suez à Sormiou
©David Girard

UN PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ AVEC LES PARCS NATURELS

La richesse inestimable de la nature métropolitaine est renforcée par la ceinture des parcs naturels régionaux et national (parc des Calanques). Ces derniers complètent l'écrin écologique dans lequel s'inscrit le territoire. Débuté en 2018, un partenariat opérationnel a été développé avec les parcs naturels présents sur le territoire métropolitain. Il porte sur le cofinancement des projets et actions menés par les parcs naturels régionaux des Alpilles, de la Sainte-Baume et le Parc national des Calanques. Ce soutien a permis, en 2019, d'accompagner des actions fortes (mission sècheresse et changement climatique, préservation des terres agricoles, présence de gardes forestiers, préfiguration de l'opération Grand Site de France pour la montagne de la Sainte-Baume, accompagnement des règles d'urbanisme, amélioration des pratiques agro-écologiques, tourisme durable, encadrement de manifestations sportives en espaces naturels, aménagement de sites spécifiques d'accueil du public). Ce partenariat représente un budget global de 110 000 €.

LA MER ET LE LITTORAL MARQUEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

La Métropole met en œuvre une politique de développement et de protection des espaces maritimes et littoraux. Elle gère les milieux aquatiques. Elle est en charge de la prévention des inondations (GEMAPI). Elle assure la gestion et la modernisation des ports de plaisance. Enfin, elle développe les énergies renouvelables et les réseaux d'énergie.

LE LIVRE BLEU

Le livre bleu, voté en conseil métropolitain du 28 juin 2018, définit la stratégie littorale et maritime de la Métropole sur cinq ans (pour la période 2018-2022).
En 2019, 53 des 100 actions préconisées ont été mises en œuvre (animations professionnelles complémentaires dans le cadre des Nauticales, déploiement du French Smart Port in Med, participation au projet Tourismed, mise en œuvre du projet Coasting...).

LE CONTRAT DE BAIE

Il constitue le volet « qualité des eaux et des milieux » du livre bleu. Cet outil de prévention concerne désormais également le golfe de Fos (approuvé en comité de baie le 9 juillet 2019). 121 opérations ont été mises en œuvre (schéma global de mouillage sur le périmètre du Parc national des Calanques, élaboration d'un schéma territorial de restauration écologique...).

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

La construction métropolitaine du service GEMAPI s'est poursuivie. Une boîte à outils se met en place afin d'optimiser le fonctionnement (rédaction de marchés, lancement d'études...). La création d'une astreinte a permis d'apporter aux communes les informations météo et une assistance, saluées par toutes, lors des inondations de novembre et décembre 2019.

L'EXPLOITATION PORTUAIRE

Le partenariat avec les acteurs de la plaisance (sociétés nautiques, plaisanciers, professionnels) se renforce. Cette démarche conduit à une plus grande harmonisation des règlements et des modes de gestion des ports.

LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

La Métropole agit pour le développement de la production d'énergies renouvelables. L'année 2019 aura notamment permis de mettre en place un contrôle de concession structuré pour les réseaux de gaz et d'électricité. La Métropole a également accompagné les projets de production d'électricité photovoltaïque sur le territoire. Elle soutient les projets de production de biométhane. Elle a sélectionné un fournisseur pour l'achat de biogaz produit par la Métropole (boues de STEP).

DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

La Métropole facilite l'accueil des évènements maritimes sur le littoral métropolitain et dans les ports de plaisance. Elle pilote notamment les Nauticales (32 000 visiteurs ; budget : 690 000 M€). Le territoire a également accueilli la finale de la SAILGP qui s'est déroulée sur l'esplanade du J4 à Marseille, du 20 au 22 septembre 2019, (23 500 visiteurs ; budget : 132 000 M€). Par ailleurs, le projet CasCioMar, permet la réimplantation des poissons au cœur du Grand port maritime de Marseille. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du contrat de baie de la Métropole, participe de la préservation de la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers et elle contribue à la lutte contre le phénomène mondial d'extinction des espèces.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

VALORISER ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE AGRICOLE

PRODUIT ET CONSOMMÉ ICI

La Métropole élabore, en partenariat avec le Pays d'Arles, un projet alimentaire territorial (PAT). Cette démarche stratégique entend construire une politique agricole et alimentaire globale en rapprochant l'ensemble des acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs. L'élaboration du plus grand PAT de France (5000 km² et 2 millions d'habitants) a fait l'objet d'une concertation exceptionnelle.

Le diagnostic du programme alimentaire territorial (PAT) a identifié un potentiel agricole localement exceptionnel. Près de 5000 exploitations valorisent 145 000 ha de terres cultivées (28 % du territoire). L'activité agricole locale occupe la 2e place régionale avec environ 10 000 emplois (équivalent temps plein). Elle représente 847 M€ de chiffre d'affaires annuel.

L'année 2019 est marquée par deux actions structurantes :

- La concertation du PAT et le dépôt de la demande de labellisation auprès du ministère ;
- Le plan d'actions métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à hauteur de plus de 2 millions d'euros en 2020 pour développer les initiatives qui donneront une nouvelle dimension au territoire : celle d'une métropole plus verte, plus durable, plus solidaire et plus attractive.

LA PRÉSERVATION DU FONCIER PAR LA MISE EN PLACE DE ZONES AGRICOLES PROTÉGÉES (ZAP)

La ZAP est une servitude d'utilité publique. Elle consiste à soustraire à la pression foncière des espaces ruraux situés en milieu périurbain et, de ce fait, menacés par une urbanisation galopante. Il s'agit d'un outil administratif doté d'un pouvoir opérationnel permettant de protéger à titre préventif des zones de production agricole pour l'alimentation.

La ZAP permet aux territoires concernés d'affirmer leurs identités propres en freinant l'étalement urbain sur la base de la définition d'un périmètre de production agricole à la périphérie des agglomérations.

En 2019, 17 zones agricoles protégées ont été créées ou sont en cours de création sur le territoire métropolitain.

UNE AGRICULTURE PRÉSERVANT LA RESSOURCE EN EAU

L'accès à l'eau est une condition essentielle pour la diversification des systèmes de production méditerranéens. L'eau agricole joue également un rôle essentiel pour l'alimentation des habitants de la métropole en eau potable abondante et de qualité.

GÉRER LA FORÊT POUR MIEUX LA PROTÉGER (VOIR RA2018)

Pour répondre à cette nécessité, des travaux forestiers de prévention incendie ont été mis en œuvre. Ces travaux ont été préalablement validés en comité de gestion (CoGest).

L'objectif est de réduire l'importance du combustible. Il s'agit d'opérations d'éclaircies (prélèvement d'un arbre sur deux ou trois), de dépressage (réduction du nombre d'arbres sur jeune peuplement de pins d'Alep souvent dans une phase de repousse après incendie), de traitement de poudrières (prélèvement de deux à trois arbres sur quatre, puis débroussaillement de plus de 60 % de la surface). Ces mesures concernent également la pose de citernes, la réalisation de pistes DFCI, le pâturage, le brûlage dirigé, etc.

La Métropole développe également des actions de sensibilisation. Elle s'est ainsi associée à la Journée internationale des forêts qui a eu lieu le 24 mars 2019. Randonnées, démonstrations, rencontres avec des forestiers et des bergers, la manifestation a invité la population à découvrir les différentes fonctions de la forêt.

ZOOM

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Le territoire abrite deux zones agricoles protégées

- Sur la ZAP de Cuges-les-Pins, une parcelle a été acquise pour la somme de 90 000 €. Sur ce terrain, un espace test agricole sera réalisé. Une étude pour la réalisation d'un forage dédié sera également lancée. Par ailleurs, l'étude de réutilisation des eaux usées issues des stations d'épuration (STEP) a été lancée sur trois communes (Roquefort-la-Bédoule, Cassis et Cuges-les-Pins).

- Le projet de ZAP de La Bouilladisse fait aussi l'objet d'une étude de faisabilité. Une étude est également en cours sur les ressources en eau karstique.

L'entretien et la préservation des espaces naturels

La direction de l'Agriculture est pleinement investie dans l'élaboration du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Elle continue ainsi à porter les enjeux liés au maintien d'une politique publique agricole et alimentaire et ce en cohérence avec le projet alimentaire territorial co-piloté par la Métropole et le Pays d'Arles.

Les travaux 2019 ont principalement porté sur l'entretien des pistes DFCI, les coupures de combustibles (arbres et végétation en secteur sensible), citernes et barrières pour un montant de plus de 200 000 €. Malgré une année de canicule, les travaux engagés préventivement par l'ensemble des acteurs des massifs, ont peut-être permis la prévention d'incendies de forêt.

Les perspectives 2020 porteront sur la poursuite des travaux sur les massifs mais également sur le développement du sylvopastoralisme et des projets d'installation de chevriers. Enfin, le développement des parcelles expérimentales d'agroforesterie situées sur le domaine de la Font de Mai concourra à la reconquête des friches agricoles.

PAYS SALONAIS

Le salon des agricultures de Provence

Un village de 200 producteurs et professionnels, une ferme de 1500 animaux, plus de 60 animations gratuites, des ateliers thématiques... Le Salon des Agricultures de Provence est devenu un lieu privilégié d'échange entre les consommateurs et les professionnels de la production agricole. C'est aussi un espace de découverte des produits du terroir. Labellisée « Évènement Marseille Provence Gastronomie 2019 », cette édition a été riche en festivités.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

EAU ET ASSAINISSEMENT

DES ACTIONS MAJEURES POUR UNE MEILLEURE GESTION

La participation à la création et à l'extension de la Régie des eaux du Pays d'Aix au 1er janvier 2019

- Eau potable : Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Saint-Estève-Janson, Venelles.
- Assainissement : Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Saint-Estève-Janson, Venelles et Fuveau (au 01/11/2019).

La participation à l'extension de la Régie des eaux et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban au 1er janvier 2019. Et la coordination du passage de Gémenos / Plan-de-Cuques en régie

- Eau potable : Gémenos (partie villageoise), Plan-de-Cuques et Roquevaire.
- Assainissement : Gémenos (partie villageoise), Plan-de-Cuques.

La démarche d'élaboration des schémas directeurs métropolitains de l'eau et de l'assainissement

2019 a vu la réalisation de l'état des lieux, la clarification des objectifs métropolitains et la rédaction de cahiers des charges permettant la poursuite de l'opération.
Sur ces bases, il est désormais possible de procéder à un appel d'offres qui aboutira à la définition et la planification des actions à engager.

La préparation d'un contrat métropolitain de financement sur les opérations du petit et du grand cycle de l'eau

Ce projet s'inscrit dans le cadre du 11e programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Les investissements éligibles en eau, assainissement sanitaire et pluvial, et GEMAPI, bénéficieront ainsi de subventions prédéterminées et bonifiées. En 2019, l'étape précontractuelle avec les partenaires métropolitains, institutionnels et financiers a été finalisée. Elle vise à contractualiser les engagements de chacun sur les cinq prochaines années.

La démarche d'élaboration d'un schéma directeur métropolitain du pluvial urbain

En 2019, une majorité de communes assurait la gestion des eaux pluviales urbaines dans le cadre de conventions avec la Métropole. Pour la mise en gestion métropolitaine, un marché spécifique d'inventaires et de description des ouvrages pluviaux a été engagé. Il permettra de compléter l'état des lieux actuel afin d'initier les étapes de diagnostic et d'élaboration d'un programme d'actions.

La coordination des services d'assainissement non collectifs

Un règlement métropolitain du service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été adopté en 2019. Un même cadre réglementaire s'applique désormais à chacun des usagers de ce service.
Fruit d'un travail collaboratif avec la DGAINSI, la rédaction d'un cahier des charges pour la mise en place d'un outil informatique de gestion, commun aux six SPANC, a été réalisée. Un appel d'offres pourra être lancé en 2020 afin d'équiper les services.

ZOOM

PAYS D'AIX

Le patrimoine est conséquent et réparti sur l'ensemble des communes qui composent le territoire. 99 unités de traitement d'eau potable et d'eaux usées et plus de 3500 km de canalisations sont exploités, soit par les régies, soit au travers de contrats de délégation de service public.

En 2019, plus de 14 M€ ont été investis par le Territoire du Pays d'Aix sur les compétences eau, assainissement, pluvial et défense extérieure contre les incendies. Depuis janvier 2018, date du transfert de ces compétences des communes vers le territoire, le montant total des investissements s'élève à plus de 35 M€, répartis sur 209 opérations.

Les actions structurantes visent à maintenir des conditions optimales de sécurité et de performance des ouvrages. Cette exigence garantit la continuité de service sur des compétences qui ont un impact conséquent sur la salubrité publique, la sécurité des personnes et la protection de l'environnement.
Citons, pour exemple, les investissements pour la création de réservoirs d'eau potable sur les communes de Peynier, de Puyloubier et de Rousset ; la création d'une usine de potabilisation sur Bouc-Bel-Air ; la réalisation de la station d'épuration de Rognes.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ZOOM

©David Girard

PAYS SALONAIS

La direction Eau et Assainissement du Territoire du Pays Salonais procède au contrôle et au suivi des contrats de délégation de service public attribués aux sociétés dédiées : Agglopole Provence Assainissement pour le service public de l'assainissement collectif ; Agglopole Provence Eau pour le service public de l'eau potable.

Par ailleurs, elle réalise en maîtrise d'ouvrage les études et les travaux d'investissement. Le service public de l'assainissement non collectif est également assuré en régie.

10 millions
de m³ d'eau vendus

19 unités
de traitement d'eau potable

14 stations d'épuration

ISTRES-OUEST PROVENCE

Dans le cadre du renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable, en vue de l'amélioration des rendements :

- Amélioration de la desserte en eau potable : 4340 ml pour un montant de 1,8 M€ TTC ;
- Amélioration des rendements sur le réseau d'eau potable : 2861 ml pour un montant de 2,2 M€ TTC ;
- Amélioration de l'indice linéaire d'étanchéité sur le réseau d'assainissement : 1615 ml pour un montant de 2,6 M€ TTC.

Les temps forts

- La construction d'une unité de réutilisation des eaux usées épurées (REUSE) dans l'enceinte de la STEP (station d'épuration) d'Istres-Rassuen, à des fins d'arrosage du futur golf. Ouvrage réceptionné en août 2019. Coût de l'opération : 1,9 M€ TTC ;
- Lancement, en mars 2019, de la procédure de renouvellement des contrats DSP eau et assainissement des villes d'Istres/Miramas, Fos, Port-Saint-Louis-du-Rhône. L'objectif est d'optimiser la gestion des services eau et assainissement, en réduisant le nombre de contrats, en passant de six (trois en AEP - adduction d'eau potable / trois en EU - eaux usées) à deux contrats (un en AEP - adduction d'eau potable / un en EU - eaux usées).

PAYS DE MARTIGUES

- En 2019, la STEP (station d'épuration des eaux usées) du Pays de Martigues a été certifiée ISO 14000 pour la première fois.

4 667 250 m³
d'eau traités en station d'épuration

8 517 254 m³
d'eau distribués en 2019

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

- Depuis le 15 juillet 2019, reprise de la gestion de l'eau de la commune de Saint-Zacharie par la SPL L'eau des Collines (fin de la DSP Veolia).
- Inauguration de l'UPEP (usine de potabilisation) du Pin Vert à Aubagne à la suite des travaux de réhabilitation (SPL L'eau des Collines).
- Réalisation d'un nouveau forage du Gravier sur la commune de Roquevaire en remplacement d'un forage hors service (REABMG).
- Poursuite des études sur la recherche en eau du territoire et la sécurisation de la ressource.
- Divers travaux de renouvellement des réseaux AEP sur les communes de Saint-Zacharie, Auriol, Aubagne, La Destrousse pour un montant global de plus de
690 000 €.
- Travaux de consolidation sur l'ovoïde, création de regards complémentaires (330 000 €).
- Divers travaux de renouvellement des réseaux assainissement sur les communes du territoire : création d'un réseau aux Nayes - Saint-Zacharie, rue des Coquières, avenue du 19 Mars 1962, boulevard Farigoule - Aubagne (138 000 €), avenue Beausoleil, boulevard Voltaire - La Penne-sur-Huveaune (182 000 €).
- Réalisation du règlement métropolitain du SPANC.

©Justine Gabriel

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LA GESTION DES DÉCHETS

Le plan métropolitain de prévention des déchets

Au terme d'une démarche structurée entre les territoires, et en déclinaison de son schéma métropolitain de gestion des déchets délibéré en 2017, la Métropole a défini son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés pour les six prochaines années (2019-2025). Cette démarche entre en cohérence avec le plan climat-air-énergie métropolitain.

Les finalités de ce plan :

- Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire pour répondre à la saturation des exutoires ;
- Harmoniser les pratiques de prévention des déchets sur la métropole afin d'offrir aux habitants des solutions homogènes. Cette harmonisation accélèrera les changements de comportement ;
- Participer à l'ouverture de la gestion des déchets vers une économie circulaire. Stimuler une approche différente des déchets en les considérant comme des ressources à valoriser.

Vers deux centres de tri métropolitain

Dans ce cadre du schéma métropolitain de gestion des déchets délibéré en 2017, une étude avec assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée fin 2018. Elle porte sur la définition et le mode de gestion d'un équipement de tri mutualisé innovant. Elle permet de déterminer le dimensionnement d'une telle installation d'envergure.

Cette étude a été finalisée. Elle conduit à prévoir la construction de deux équipements avec un phasage décalé de réalisation :

- Centre de tri n°1 d'une capacité de 58 000 t/an
- Centre de tri n°2 d'une capacité de 37 000 t/an

Le lancement de la consultation de ces centres de tri est prévu en 2020.

L'uniformisation des budgets annexes déchets

Préparation d'une maquette uniformisée des budgets annexes des territoires, afin d'homogénéiser la présentation budgétaire (imputation des dépenses et des recettes...). Cette démarche facilitera la convergence vers un budget annexe déchets unique en 2021.

L'uniformisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Un groupe de travail a été constitué avec l'objectif de proposer des scenarios de convergence des taux de TEOM à l'horizon 2026. Il propose l'adoption, soit d'un taux unique au sein de la métropole, soit de plusieurs taux en fonction de logique de coût et/ou de service rendu.

Un lien consolidé avec les éco-organismes

Dans le cadre des REP (responsabilité élargie du producteur), des conventions ont été renouvelées avec Éco-mobilier pour la filière meubles et avec EcoDDS pour les déchets chimiques. Un contrat d'objectif a été élaboré avec Citeo (emballages) pour obtenir a minima un montant de soutiens au moins égal à celui de 2016.

© Justine Gabriel

ZOOM

PAYS D'AIX

Les règles en matière de prise en charge de déchets d'activité économique (DAE) ont évolué.
Ce qui a notamment conduit à la préparation de l'arrêt programmé des collectes sur les zones d'activité au 31 décembre 2019.
Des actions de prévention ont été menées. Elles sont relatives aux biodéchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire...
D'une manière générale, ces actions sensibilisent les habitants au nécessaire changement de comportement.
Afin d'améliorer le taux de valorisation des déchets, des dispositifs d'information de proximité ont été mis en place. Dans le même temps, certains équipements ont été renforcés sur les communes d'Aix-en-Provence, Puyloubier, Trets et Gardanne.

300 000

tonnes de déchets ménagers et assimilés éliminées par valorisation ou par traitement ultime

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

ZOOM

PAYS SALONAIS

Les consignes de tri des emballages ont évolué. Depuis le 1er janvier 2019, tous les emballages se trient (y compris les films plastique, les pots et barquettes en plastique et en aluminium...). Ces changements, couplés à la mise en place du porte-à-porte sur certains secteurs ont permis une augmentation d'environ 20 % des quantités de déchets triés. Plus de 5000 scolaires et 3600 adultes ont été sensibilisés :

- Consignes de tri en PAP (en porte-à-porte), PAV (en apport volontaire) et tri sur les déchèteries.
- Réduction à la source des déchets : réemploi, réutilisation, compostage, lombricompostage, lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Animations ciblées sur des déchets précis : verre avec la Ligue contre le cancer, déchets d'équipements électriques ou électroniques, papiers, piles...

Des travaux d'amélioration des déchèteries ont été réalisés. Ainsi, deux quais supplémentaires ont été mis en place sur la déchèterie de Mallemort. Ces aménagements permettent d'améliorer l'accès au tri des usagers. Des travaux de réaménagement des trémies du centre de transfert de Salon-de-Provence ont également été réalisés et ce afin d'optimiser les conditions d'exploitation du site.

Des travaux de construction de locaux sociaux sur le site du quartier des Milani ont été lancés.

Les études de maîtrise d'œuvre pour la construction de la 2e déchèterie de Salon et pour l'acquisition du foncier se poursuivent.

20 % d'augmentation des tonnages de déchets triés

5 000 enfants scolarisés sensibilisés à la prévention et au tri

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Les circuits de collecte des ordures ménagères ont été optimisés. En effet, afin de tenir compte de l'évolution du territoire, le service déchets a engagé au cours de l'année une refonte complète des tournées d'ordures ménagères. L'objectif visé était double : diminuer les transports liés à la collecte et améliorer la qualité du service dans certains secteurs.

La densification du parc de conteneurs enterrés se poursuit. Dans le but d'une meilleure gestion de l'espace public, les élus se sont engagés dans une campagne visant à substituer le parc de conteneurs aériens pour la collecte des OM et des recyclables secs, par des conteneurs enterrés. Dans ce cadre, l'année 2019 a été marquée par la réalisation de 8 nouveaux points. Le montant alloué à ce type d'équipements pour 2019 est de 480 000 € TTC.

Le renouvellement du parc de véhicules a été opéré. Plusieurs véhicules ont été acquis pour maintenir un service qualitatif (grue, 19 tonnes à plateau, ...). Montant de l'opération : 800 000 € TTC.

Une étude pour la mise en place des extensions des consignes de tri des plastiques

Dans le but de participer à la valorisation des recyclables secs sur notre territoire, il a été décidé de répondre à l'appel à projet de Citeo. Avec pour objectif, qu'à partir de septembre 2020, les barquettes en PS, les films plastique et les pots de yaourt puissent être valorisés au même titre que les recyclables secs ménagers. Une campagne d'information au public devrait être déployée dès le début de l'été.

ISTRES-OUEST PROVENCE

Un pont-bascule a été installé sur le centre de transfert des ordures ménagères résiduelles situé à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Le pont-bascule situé sur le centre de transfert de Grans a été rénové.

La régie intercommunale de collecte et valorisation des déchets (RICVD) s'est également beaucoup investie dans la mise à disposition de composteurs individuels pour les ménages.

Une étude de faisabilité d'une nouvelle déchèterie sur la commune d'Istres a été lancée, pour répondre aux besoins croissants de la commune et aux évolutions en matière de prévention et tri.

PAYS DE MARTIGUES

L'interdiction d'accès aux déchèteries pour les professionnels a été généralisée.

Le Territoire du Pays de Martigues est retenu sur l'appel à projets ECT (extension des consignes de tri) par Citeo. La mise en place opérationnelle permettra d'offrir un contexte favorable pour mener d'autres actions d'amélioration de la collecte et de maîtrise des coûts sur un territoire.

La Reconduction, en 2020, de la certification ISO 14000 est actée sur le centre de traitement des déchets du vallon du Fou et sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

26 266 tonnes d'ordures ménagères

14 998 tonnes traitées sur les

3 déchèteries

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

CULTURE ET SPORT

CULTURE

LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE D'UN DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN RÉSEAU

Parallèlement à la politique de lecture publique - enjeu culturel métropolitain incontournable -, un modèle de développement culturel à dimension métropolitaine s'est constitué. Cette approche prend en considération la dimension polycentrique du territoire.

En effet, la circulation des œuvres et de l'action culturelle à partir de projets préconisés et/ou portés par la Métropole a permis de consacrer le caractère fondamentalement réticulaire du développement culturel métropolitain. Dans le même esprit se construit, méticuleusement mais certainement, un futur réseau de lecture publique. Il est identifié à Aix-Marseille-Provence mais sera partagé avec les communes.

LES COOPÉRATIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES AU CŒUR DE L'ACTION CULTURELLE MÉTROPOLITAINE

Dans le cadre de « Lecture par Nature », des créations ont pu circuler sur 65 communes et dans 70 bibliothèques. Ce dispositif favorise la rencontre, dans les lieux consacrés de la lecture publique, avec des artistes interdisciplinaires. Plusieurs milliers d'habitants et de scolaires métropolitains ont ainsi été associés à des processus de création.

De même, la Métropole a inauguré, en partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain (FRAC), le premier parcours métropolitain d'art contemporain. Bilan : 5178 visiteurs pour 93 œuvres diffusées dans 18 communes de la métropole.

La direction de la culture a aussi pu soutenir la déconcentration des grands festivals du territoire. Elle a notamment accompagné le festival Marseille Jazz des cinq continents dans sa mue métropolitaine (14 communes concernées). Elle a également encouragé des structures qui ont su prendre en considération la nouvelle réalité territoriale et institutionnelle d'Aix-Marseille-Provence. Pour exemple, le théâtre Massalia et sa tournée Jeune public « La Ribambelle » (13 spectacles - dont 3 créations - plus de 50 représentations sur 10 communes).

UN DÉVELOPPEMENT CULTUREL AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES COMMUNES

L'ensemble de ces actions a été mené parallèlement à la poursuite de la concertation, inaugurée en juin 2018, à Ensuès-la-Redonne avec le groupe culture de la conférence des maires (participation régulière de 60 communes).

Le souci d'une stratégie culturelle partagée avec les communes (et jamais à leur place) a permis de dégager une adhésion unanime à l'ensemble des projets portés par la direction. La demande est particulièrement forte dans les petites communes où l'accès à la culture est loin de relever de l'évidence.

Les « zones blanches » sont toujours importantes, et si la Métropole a pu gommer, çà et là, les inégalités manifestes en termes de propositions culturelles et artistiques, ce n'est que le début d'un vaste chantier.

Le besoin d'irrigation culturelle et artistique du territoire a été exprimé par une majorité de communes. Cette demande confirme que la politique culturelle métropolitaine est loin d'être accessoire. Elle donne sens aux coopérations et aux solidarités métropolitaines...

© D. Girard

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

LE SOUTIEN À LA LECTURE PUBLIQUE

- Cap digital : les projets du service lecture publique ont été identifiés au niveau métropolitain et sont accompagnés par la DGAINSI (service en charge de la data) dans le but d'établir un diagnostic temporel.
- Missions d'expertise avec participation aux comités de pilotage pour la construction et le réaménagement des médiathèques de Berre, La Roque-d'Anthéron, Venelles, Istres.
- Extension des horaires d'ouverture des médiathèques : 18 communes (Venelles, Aix-en-Provence, Marseille, Vitrolles, Sénas, La Ciotat, Pertuis, Berre-l'Étang, Châteauneuf-les-Martigues, Gréasque, La Roque-d'Anthéron, le réseau des médiathèques Ouest Provence, Grans) ont pris contact avec la Métropole afin de bénéficier d'un accompagnement. La finalisation des outils est prévue pour septembre 2020.

ZOOM

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

L'Université du Temps Libre (UTL) est une compétence spécifique du conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Durant l'année 2019, 70 conférences, 20 ateliers, 11 séminaires, 31 stages ont été programmés et 80 sorties à la journée ont été organisées. L'UTL programme également des mardis scientifiques (conférences axées sur la recherche) en entrée libre. L'UTL compte à ce jour 1000 adhérents dont 65,6 % proviennent du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, 25,5 % hors territoire et 8,9 % de Gémenos, ville partenaire.

La filière argile constitue une spécificité du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Elle fait partie des compétences historique du territoire. Après la restructuration du service en 2018, 2019 aura été l'année d'Argilla Japon !

La manifestation Argilla 2019 s'est tenue les 31 août et 1er septembre. Vingt-deux nationalités ont été présentes et 180 céramistes ont exposé devant plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.

Pour célébrer la 15e édition d'Argilla, la SPL L'eau des Collines et l'école de la céramique ont par ailleurs produit 1000 carafes. Et ce à partir d'un travail de création de 14 artisans du territoire.

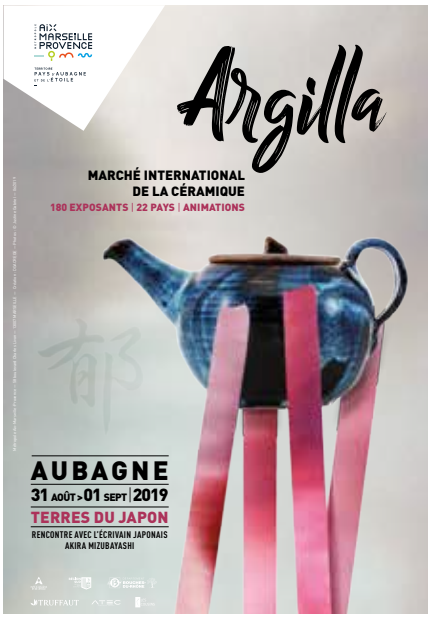

PAYS D'AIX

La politique culturelle est animée par trois idées-forces : proximité, rayonnement et développement territorial.

En 2019 a été construit 6Mic, une SMAC (scène des musiques actuelles). Ce nouvel équipement est destiné au développement des musiques actuelles et à leur mise en réseau sur le territoire. Le Territoire assure l'organisation, la gestion et le financement du dispositif « Tournées Intercommunales ».

Il finance des équipements (Vasarely, Site-Mémorial des Milles...) et des projets.

Il travaille à la préfiguration du CCSTI (Centre de culture scientifique technique industriel).

Il lance des études pour la création d'un institut d'enseignement supérieur de la musique.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

SPORT

LA MÉTROPOLE APPORTE UN SOUTIEN AFFIRMÉ AUX ACTEURS SPORTIFS

plus de **40** jours d'évènements sur le territoire métropolitain

jusqu'à **25** nations présentes sur un évènement

jusqu'à **200 000** personnes présentes sur un évènement

jusqu'à **3350** athlètes par manifestation

DES ÉVÉNEMENTS QUI CONTRIBUENT AU RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

- Les Championnats méditerranéens d'athlétisme U23 en salle, à Miramas
- Le Championnat de France d'athlétisme Elite Indoor, à Miramas
- L'Organisation tête de rivière nationale 2019, à Marignane
- L'étape de la Coupe du monde des clubs de nage avec palmes, à Aix-en-Provence
- Le funboard slalom 2019, à Marignane
- Première étape de la Coupe du monde de windsurf PWA au club nautique marignanais (CNM), sur la plage du Jaï
- Finale de la SAILGP, compétition de course à la voile, réunissant les meilleurs navigateurs du monde, sur l'esplanade du J4 à Marseille
- La 42e édition du Marseille-Cassis, une traversée, sur 12 km, du Parc national des Calanques, par quelque 20 000 participants
- L'Open 13, tournoi de tennis de Marseille, au palais des sports
- Le Vélo tour, balade insolite et populaire à vélo dans Marseille
- Vers l'accueil de deux grands événements d'exception

La politique sportive volontariste a permis à la Métropole Aix-Marseille-Provence de se positionner pour accueillir et coordonner deux événements d'exception : la Coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Ces événements représentent une opportunité historique pour mobiliser tout un territoire dans sa diversité, sa pluralité et sa singularité.

En décembre 2019, la Métropole a été labellisée Terre de Jeu 2024. Ainsi, et grâce au coup de projecteur unique des Jeux olympiques, le territoire va pouvoir donner une visibilité exceptionnelle à ses actions en faveur de la pratique sportive.

ZOOM

PAYS D'AIX

La politique sportive du Territoire s'appuie sur quatre grands axes complémentaires. Il apporte son soutien aux sports de haut niveau collectifs et individuels ainsi qu'aux sports collectifs de niveau amateur. Il encourage le sport pour tous avec le développement des activités sportives (Prodas) dans les quartiers concernés par le « contrat de ville ». Il soutient les manifestations exceptionnelles. Enfin, le Territoire gère des équipements sportifs structurants (Aréna, stade Maurice David).

LES TEMPS FORTS 2019

La piscine Yves Blanc a bénéficié d'une rénovation complète.
La 6e édition de l'Open de tennis du Pays d'Aix au Country Club Aixois a accueilli près de 100 joueurs et 8000 spectateurs sur la semaine.
La 9e édition de l'Ironman du Pays d'Aix a réuni 2500 participants.
Le dispositif Prodas a bénéficié de la labellisation régionale « Fais-nous rêver » accordée par l'Agence pour l'éducation par le sport.
Les entraînements de l'équipe de France de rugby ont été accueillis pendant une semaine au stade Maurice David.
Des matchs de Coupe d'Europe ont été organisés pour le PAUC Handball et le Pays d'Aix Natation – Water-Polo.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

INSTANCES CONSULTATIVES

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : L'ORGANE DE RÉFÉRENCE AUPRÈS DE LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

Le CoDev incarne la participation de la société civile à la réflexion sur le développement de la Métropole. Il est composé de 180 membres représentant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs.

Il assoit son organisation sur trois collèges :
- Territorial (90 membres proposés par les présidents des conseils de Territoire) ;
- Partenaires socio-économiques (50 membres désignés par leur organisme ou organisation) ;
- Personnalités qualifiées (40 membres proposés).

DEUX RAPPORTS D'ACTIVITÉ, TROIS AVIS ET DEUX CONTRIBUTIONS DISCUTÉS ET VOTÉS

> 27 MARS 2019

Présentation du 1er rapport d'activité (2017-2018).

> 12 JUIN 2019

- Avis dans le cadre des Assises de l'habitat avec un volet plan local de l'habitat (saisine).
- 1er avis sur le plan climat-air-énergie métropolitain (enjeux).

> 9 DÉCEMBRE 2019

- Avis sur le rapport d'activité 2019 avec des pistes de réorganisation pour un nouveau conseil de développement.
- 2e avis sur le plan climat-air-énergie métropolitain (saisine).
- Contribution sur le plan de déplacements urbains.
- 1res contributions sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux du Pays d'Aix (saisine du conseil de Territoire concerné) et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (sollicitation sans saisine).

L'ensemble de ces avis a donné lieu à une publication spécifique réalisée en collaboration avec la DGA Communication, Relations extérieures et Grands événements.

TROIS ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

> 26 MARS 2019

Avis sur les Assises de l'habitat.

> 12 JUIN 2019

1er avis sur le plan climat-air-énergie métropolitain (enjeux).

> 9 DÉCEMBRE 2019

Avis sur le rapport d'activité 2019 ; 2e avis sur le plan climat-air-énergie métropolitain (plan d'actions) ; contributions sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux du Pays d'Aix (saisine du conseil de Territoire concerné) et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (sollicitation sans saisine).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

RESSOURCES 38

FINANCES ET BUDGET

INNOVATION NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

COMMUNICATION, RELATIONS EXTÉRIEURES ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

MOYENS GÉNÉRAUX

INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES

RESSOURCES HUMAINES

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

FINANCES ET BUDGET

La Métropole innove dans sa volonté de maîtriser les risques financiers majeurs auxquels ses activités sont exposées. Le chantier porte sur plusieurs thématiques.

LA CERTIFICATION DES COMPTES

Sur le modèle des entreprises privées qui font appel à un commissaire aux comptes, la Métropole lance sa démarche de certification. Elle agit ainsi à l'instar d'autres collectivités qui sont pilotes de la démarche. Cet outil de référence est destiné à garantir la fiabilité de l'information financière et il renforce la relation de confiance tissée avec les citoyens.

LE PILOTAGE FINANCIER ET LA MAÎTRISE DE LA CHAÎNE COMPTABLE

La Métropole a développé un outil de pilotage financier. Sur la base d'indicateurs de performance consolidés, il permet de suivre quotidiennement les niveaux d'exécution budgétaire et les délais de paiements des fournisseurs. Cet outil est, à ce jour, déployé auprès d'une centaine de cadres.

En parallèle, le plan d'actions « CAP 20 » a été mené à bien. Sa vocation était, à l'échéance du 31 décembre 2019, de stabiliser les délais de traitement des factures fournisseurs à 20 jours. L'objectif a été tenu. Le délai de paiement moyen a été ramené à 18,4 jours.

Enfin, une démarche d'audit de la chaîne comptable a été conduite avec la direction générale des finances publiques. Cette mise en place d'un contrôle allégé partenarial vise encore à fluidifier le traitement comptable. Ce dispositif qui limite le délai de paiement a été signé fin décembre 2019.

LA FISCALITÉ

La coopération fiscale entre la Métropole et ses communes membres a continué à se renforcer. 41 communes bénéficient désormais d'un accès à l'Observatoire fiscal métropolitain. Soit un total de 106 agents formés. 14 nouvelles communes ont bénéficié de formation en 2019.
En matière de taxe de séjour, les transferts des communes vers la Métropole ont permis de procéder à des innovations. Le site internet a été renouvelé, le paiement en ligne et l'accompagnement individualisé des hébergeurs ont été instaurés.
Un système d'information fiscal spécifique pour le patrimoine a été créé et mis à disposition de la direction gestionnaire. Un simulateur fiscal a été finalisé tant pour les locaux professionnels que pour les locaux d'habitation. Six projets de développement économique ont bénéficié de ce dispositif.

LA DETTE

L'objectif de diversification des ressources financières reste une priorité pour la Métropole. Elle a poursuivi, en 2019, sa recherche de nouveaux partenaires bancaires.
Afin de financer l'Agenda de la mobilité, elle a pu contractualiser avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque de développement du conseil de l'Europe (CEB). Ces deux établissements bancaires européens spécialisés dans le financement de projets offrent des conditions très avantageuses.
Enfin, en matière de notation financière, l'organisme d'Audit Fitch Ratings a confirmé à la Métropole pour la quatrième année consécutive, sa note A+.

LES GARANTIES D'EMPRUNT

La Métropole soutient la réalisation de logements sociaux sur son territoire. Pour ce faire, elle octroie des garanties d'emprunt aux différents bailleurs. En 2019, elle a ainsi accordé de nouvelles garanties d'emprunt pour un montant total de 174,4 M€. Soit 128 opérations qui permettront la réalisation de 7618 logements.

LES SUBVENTIONS

En 2019, 442 dossiers de subventions (hors transferts de compétence) ont été déposés auprès des partenaires financiers de la Métropole. Montant sollicité : 227 M€.
Fin 2019, 257 dossiers avaient reçu un avis favorable, pour un montant accordé de 131,6 M€. Les demandes de versement effectuées durant l'année 2019 atteignent 157 M€.

© Justine Gabriel

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

INNOVATION NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Le fait numérique s'impose comme une révolution de nos modes de fonctionnement. Cette révolution modifie profondément les relations entre individus, mais aussi entre les citoyens et les entreprises ou l'administration. Il permet de construire, ensemble, une Métropole plus cohérente, plus simple, plus accessible, plus proche et plus performante.

L'Agenda numérique de la Métropole est en préparation. Il doit permettre, en quelques années, de mettre en œuvre un ensemble cohérent de projets qui accompagnent et capitalisent sur les opportunités de la transition numérique. À plus long terme, l'Agenda permettra au territoire de s'inscrire durablement comme une métropole connue et reconnue dans sa dimension numérique.
Ainsi, la Métropole affirme la volonté d'inscrire sur le territoire l'essor du numérique.

QUATRE LOGIQUES COMPLÉMENTAIRES SONT À L'ŒUVRE

- Services aux usagers : en soutenant le développement de projets numériques innovants au bénéfice des citoyens. L'enjeu est de favoriser l'appropriation des outils numériques et de veiller à une meilleure inclusion sociale.

- Développement économique et d'attractivité : il s'agit d'offrir à l'ensemble des acteurs, entreprises et innovateurs du territoire, les outils et les conditions de l'émergence de leurs projets. Notamment en les intégrant dans une stratégie de marketing du territoire.

- Optimisation urbaine et « mieux vivre » : en particulier sur les thèmes de la mobilité, de la transition énergétique, de l'aménagement, de la qualité de vie et de l'espace urbain.

- Performance institutionnelle : en contribuant à la modernisation de l'administration, à la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision ainsi qu'à la constitution d'un patrimoine de données à l'échelle du territoire.

Cette modernisation s'avère d'autant plus nécessaire dans un contexte de raréfaction des ressources. Les nouveaux outils et les méthodes de travail innovants permettent de rationaliser les processus et les organisations. Ils génèrent ainsi des économies substantielles.

DES ACTIONS STRUCTURANTES

- Mise en place d'un intranet métropolitain ;

- Mise en place d'un outil de gestion dématérialisée des concertations citoyennes. Cette solution a été utilisée sur plus d'une vingtaine d'enquêtes publiques durant l'année 2020 (dont le PLUi du Territoire de Marseille Provence) ;

- La Métropole a déployé une solution de gestion billettique pour les piscines du territoire. Cette solution permet de gérer le contrôle d'accès et la billetterie des piscines métropolitaines ;

- Aménagement numérique : la Métropole accompagne les opérateurs pour le déploiement de la fibre sur le territoire métropolitain (plus de 500 000 locaux sont raccordables aujourd'hui à la fibre sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence). Elle a par ailleurs identifié un opérateur pour le déploiement de la fibre sur des zones d'activités économiques de notre territoire. La Métropole participe au plan national baptisé le « New Deal Mobile » pour résorber les zones blanches de notre territoire. En 2019, la Métropole a prescrit et obtenu deux nouveaux sites à couvrir : Port-Saint-Louis-du-Rhône et Ensuès-la-Redonne.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

COMMUNICATION, RELATIONS EXTÉRIEURES ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

La Métropole a poursuivi le déploiement de sa stratégie de communication permettant d'inscrire l'institution, ses enjeux et ses projets dans le concret. Elle rend plus lisibles ses actions aux niveaux local, national et international.

LES PRINCIPAUX PROJETS MENÉS POUR L'ANNÉE 2019

- Construction de la marque commune de territoire «One Provence», véritable marque bannière, avec laquelle les initiatives de chacun des acteurs économiques peuvent s'articuler. Il s'agit d'une première emblématique pour ce territoire, qui témoigne d'une forte volonté de jouer collectif sur le plan économique, notamment. Cette marque a été portée à l'occasion de plusieurs rencontres économiques nationales et internationales (MIPIM, SIMI, Salon des Entrepreneurs, ...)

- En matière d'attractivité du territoire et de développement économique : amélioration continue des concepts événementiels sur les salons (Simi, Mipim, Salon des Entrepreneurs), accompagnement des projets et missions économiques (Accélérateur M, Innov'InMed, CES Las Vegas) ;

© Justine Gabriel

- Accompagnement des projets métropolitains pour leur permettre une meilleure visibilité : le projet métropolitain, le plan alimentaire territorial, le plan climat-air-énergie, l'Agenda de la mobilité métropolitaine, le plan Vélo, le plan de réduction des déchets, la préservation et l'aménagement du littoral porté par le Contrat de baie, le Livre bleu et des événements forts comme les Nauticales, le schéma de cohérence territorial (Scot), la stratégie territoriale de lutte contre l'habitat indigne et dégradé et le programme local de l'habitat ainsi que des actions ponctuelles nécessitant un accompagnement en termes de communication (manifestations sportives d'envergure nationale, manifestations culturelles autour du programme « Lecture par Nature » et le soutien/partenariat à des actions engagées sur le territoire, manifestations populaires dans le cadre de 2019 l'année de la Gastronomie dont la soirée de clôture de l'année et de lancement de la thématique «2020 Appel de la Nature» ;

© Justine Gabriel

- En terme d'accompagnement de la politique environnementale et notamment dans l'organisation événementielle, la Métropole a acquis une flotte de 60 000 écocups destinée à être mise à disposition des manifestations culturelles (ex. Fiesta des Suds), foires, salons, ... afin de limiter l'utilisation de gobelets plastiques et réduire les déchets.

- Une réflexion a été amorcée sur l'organisation d'événements plus éco-responsables et avec un accompagnement des organisateurs pour une meilleure prise en compte des contraintes environnementales et une démarche de compensation carbone. L'objectif est d'arriver à une charte de l'événement éco-responsable que s'engagerait à signer chaque organisateur pour améliorer d'année en année le bilan carbone des opérations et limiter les impacts.

- En termes de communication interne et de mobilisation des équipes internes , lancement de l'intranet Métropolitain "MActu" relayant auprès des agents l'ensemble des actions de la Métropole sur l'ensemble des territoires. Organisation de plusieurs journées de partage des cadres de l'administration "collectif Managers" et "cap Managers" autour du directeur général des services pour réfléchir à l'agilité de l'institution dans le cadre de ses missions de service public, partager la stratégie et les grands projets de la Métropole.

- **432** posts Facebook publiés
Un nombre de fans en constante augmentation

- **+ de 4708** abonnés

- **179 923** visiteurs
sur le site ampmetropole.fr

Le sujet qui intéresse le plus les internautes sur notre site : la mobilité (transports scolaires, offres tarifaires exceptionnelles pour Noël...)

- **129 496** visiteurs sur le site marseillechange.fr

- **160** communiqués de presse

- + de **400** demandes presse traitées

35% de demandes mobilité et grandes infrastructures/Chantiers,

30% sur le logement,

25% sur le développement durable).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

MOYENS GÉNÉRAUX

L'activité de la Métropole nécessite la mise en œuvre d'une importante logistique. Rationalisation des coûts, optimisation des ressources et respect des contraintes environnementales sont les objectifs majeurs guidant l'action métropolitaine.

© Justine Gabriel

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE

29 620
visiteurs ont été accueillis à la tour La Marseillaise pour les services de la Métropole réorganisés autour d'un pool d'agents d'accueil

Par ailleurs, la gestion des

58 402
appels reçus au standard en 2019 s'est effectuée avec
un niveau qualitatif accentué :

+ 2,5 % d'appels reçus

– 3,9 % d'appels perdus

Dans le cadre de l'Agenda environnemental, le « verdissement » progressif de la flotte automobile de la Métropole se traduit par un objectif de conversion énergétique : 16 véhicules légers « essence ou diesel » par an (160 voitures en dix ans). Ainsi, pour 2019, il a été procédé à l'achat de 11 véhicules électriques (16 % des achats de véhicules légers) et au lancement d'une phase d'acquisitions de véhicules électriques (32 voitures) avec l'accompagnement du Département des Bouches-du-Rhône (subvention d'un montant de 475 207 € soit 70 % du montant HT de la dépense, hors bonus écologique de l'État).

Dans le cadre du développement de l'éco-mobilité, avec la DGA Mobilité, une plateforme de covoiturage courte distance a été lancée. Elle permet notamment de compléter l'offre de transport en commun (rabattement vers des lignes de transport en commun). Cette mesure incitative s'appuie, notamment, sur le relais des principaux employeurs publics ou privés présents sur le territoire. Elle entre dans le cadre de leur plan de déplacement interentreprises (PDIE).

ACCOMPAGNEMENT DES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

Aménagement de l'Espace accompagnement habitat et mise en place d'un système de gestion des files d'attente (200 visiteurs par jour).

Aménagement de divers sites (Docks ; Maison des projets Quartiers libres ; Cité de l'innovation ; Projet Docks ; Projet Eko Active…).

ARCHIVES / DOCUMENTATION

90 % des abonnements presse sont passés au numérique ce qui a permis une rationalisation des dépenses (baisse de 30 % du coût par rapport à 2018). Il a été procédé au versement et à l'élimination d'archives (611,77 ml de versement et 280,62 ml d'élimination) ainsi qu'au transfert des archives des magasins des Docks vers les magasins d'Archives nationales (750 ml de documents).

Parallèlement, la gestion de l'archivage des courriers a été mis en place sur l'ensemble des Territoires de la Métropole. Cette action permet l'enregistrement des 16 950 courriers entrants et la rationalisation des dépenses d'affranchissement pour les 232 977 plis envoyés en 2019.

LES ASSURANCES

- Sept risques sont gérés avec plus de 20 contrats pour l'ensemble de la Métropole (soit 1 165 000 m² de surface des bâtiments, 2687 véhicules, 23 expositions, 26 bateaux, 348 M€ de masse salariale).
- Les primes d'assurances se sont élevées à 4,3 M€ TTC (tous territoires et tous contrats confondus).
- Le service assurances a traité plus de 800 réclamations, 500 dossiers sinistres (tous risques confondus).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

INSPECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

L'IGS est devenue en 2019 (comité technique du 12 mars 2019) un outil de contrôle de l'action administrative, au service de l'autorité politique, indépendante de la hiérarchie administrative. L'IGS déploie globalement son activité autour de trois pôles :

- les enquêtes administratives,
- les contrôles,
- les missions d'étude.

Sur 2019, l'IGS a été saisie sur neuf dossiers : quatre études portant sur des objets divers (finances, juridique), trois missions de contrôle sur des opérateurs métropolitains en matière de transport public, deux enquêtes administratives.

FONCTION DES INSTANCES DÉLIBÉRATIVES DE LA MÉTROPOLE

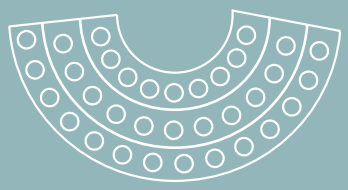

La gestion de la Métropole au Pharo s'est accompagnée de l'organisation de :

473 réunions

8 conseils de Territoire

7 conseils de Métropole

21 réunionsde DGA

Le développement des manifestations externes a permis de dégager une recette de **15 791 €**

7 conseils de Métropole

2 774 délibérations présentées

838 décisions prises

278 arrêtés

1 200 conventions passées

27 élus formés

81 journées de formation suivies

LA COMMANDE PUBLIQUE

S'agissant des marchés publics, 414 procédures ont été instruites (hors marchés subséquents et procédures inférieures à 90 000 €) dont 96 mutualisées.

- 674 marchés ont été notifiés dont 91 marchés de services et 385 marchés de fournitures ainsi que 198 marchés de travaux.
- 6375 entreprises se sont enregistrées sur le profil acheteur de la Métropole dont 6267 ont leur siège social en France et 108 à l'étranger.
- 342 consultations d'un montant supérieur à 90 000 € HT ont été lancées.
- 3848 réponses ont été déposées sur la plateforme et 35 337 dossiers de consultation des entreprises ont été téléchargés par les opérateurs économiques (dont 25 489 anonymes).

En matière de gestion déléguée, 14 commissions ont été organisées. Soit : l'inscription de 92 dossiers à l'ordre du jour dont 26 ouvertures de plis, 11 rapports d'analyse des offres, 13 rapports d'analyse des candidatures, 42 avenants.

DÉROULEMENT DE 22 PROCÉDURES

- 12 lancements (11 délégations de service public et 2 concessions) et 8 attributions (7 délégations de service public et 1 concession) ; 2 procédures infructueuses (délégations de service public).
- 9 procédures menées avec des assistances à maîtrise d'ouvrage juridiques.
- Plus de la moitié (57 %) des procédures de délégations de service public/concession ont été réalisées avec une assistance et un conseil juridiques internes.

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE

- Accompagnement de la stratégie habitat.
- Contrôle systématique des projets de délibérations métropolitaines préalablement aux instances délibérantes.
- Intégration dans ASTRE GS des demandes de subventions relevant du contrat de ville du Pays d'Aix.
- Création du dossier CERFA pour les organismes publics comprenant un volet pour les demandes d'investissement et d'action.
- Participation à la mise en œuvre du cahier des charges en vue du changement de logiciel de gestion des subventions (changement prévu pour la campagne relative à l'exercice 2022).
- Actualisation des conventions d'objectifs et rapports types.
- Exploitation du logiciel ASTRE GS harmonisé à l'ensemble du territoire de la métropole.
- Démarrage du travail collaboratif avec la direction de l'Audit afin de réaliser des audits approfondis sur les associations bénéficiant de subventions.
- Formations internes mises en place par la direction Institutionnel et Juridique relatives à la communication en périodes pré-électorale et électorale.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

AUDIT ET CONTRÔLE

- Audit des comptes de la Société des eaux de Marseille Métropole (SEMM).
- Audit des comptes d'EVERE (délégataire de l'incinérateur de Fos-sur-Mer).
- Analyse des rapports annuels de délégataires (environ une trentaine de délégations de service public).
- Étude de comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) d'avenants sur les délégations de service public.
- Assistance aux directions opérationnelles sur les différentes délégations de service public.
- Audit quinquennal / Territoire de Marseille Provence eau et assainissement.
- Avenant en cours de contrat (avenant résultant de l'audit quinquennal réalisé sur le Territoire de Marseille Provence pour l'eau et l'assainissement).
- Résiliation anticipée de contrat de délégations de service public (DSP Aix en Bus).
- Suivi de l'audit quinquennal pour le Territoire de Marseille Provence pour les délégations de service public eau et assainissement.
- Contrats cadre délégations de service public eau / assainissement à l'échelle métropolitaine.
- Contrats délégations de service public réseau de chaleur (Salon-de-Provence) : échanges avec le service juridique ingénierie de projets.
- Audit de certains participants (partenaires) dans le cadre du projet européen DIAMS.
- Fonds social européen : contrôle d'un échantillon de 4 dossiers sur la période 2015-2017 et 3 dossiers sur la période 2018-2020.
- Audit du système de gestion du service Europe ayant abouti à un rapport de contrôle interne comportant 30 observations et / ou propositions (attente de la réponse du service audité – phase du contradictoire).

RESSOURCES HUMAINES

Les agents métropolitains sont des acteurs essentiels de la réussite et de l'efficacité de la Métropole.

À ce titre, l'harmonisation du statut métropolitain de l'agent a continué de mobiliser les équipes RH. Cette nécessité a occupé une grande place parmi les actions structurantes menées. Les principaux volets concernés ont été le temps de travail, la rémunération, la carrière, l'action sociale et la qualité de vie au travail.

© Justine Gabriel

Temps de travail

L'organisation du temps de travail harmonisé et encadré par une durée annuelle de 1607 heures, des formules de temps de travail hebdomadaire et des plages d'horaires fixes et variables, a été mise en œuvre à compter du 1er janvier 2019. La délibération sur les cycles de travail spécifique a été actualisée.

Rémunération

- Le régime indemnitaire métropolitain (RIM) a pour fondement réglementaire le régime indemnitaire. Il tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le RIM a été mis en œuvre au 1er juillet 2019, effectivement sur la paie du mois d'octobre 2019 avec effet rétroactif. La prime de fin d'année a été unifiée.
- Le cadre juridique du régime des astreintes et permanences de la Métropole a été délibéré ainsi que celui des modalités de réalisation des heures supplémentaires métropolitaines (CM du 28/03 puis 19/12/19).

Carrière

Deux CAP se sont tenues en juin et décembre 2019, selon les critères et taux de promotion préalablement délibérés.

Action sociale

- Pass métropolitain - La campagne a été conduite en fin d'année pour mettre en œuvre, au 1er janvier 2020, le dispositif d'action sociale de participation financière employeur aux frais de transport des agents métropolitains (CM du 24/10/19).
- La revalorisation de la valeur faciale des Titres Restaurant (CM 28/03/19) a permis de porter le montant à 9 €. Cette mesure a été effective à compter de mai 2019.

Qualité de vie au travail

Afin de prévenir les situations de discrimination ou de harcèlement, la Métropole a mis en place une commission chargée du recueil des situations de harcèlement ou de discrimination. Elle a également institué un dispositif d'alerte avec la nomination d'un référent alerte chargé du suivi et du traitement des signalements émanant des lanceurs d'alerte.

Enfin, 2019 a permis la préparation de l'expérimentation du télétravail. Elle va débuter, de manière effective, au 1er janvier 2020.

La politique en faveur des personnes handicapées

La démarche d'audit et de rédaction engagée avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique FIPHFP a permis d'aboutir à l'approbation de la convention triennale (année 2020-2022) entre le (FIPHFP) et la Métropole (CM du 24/10/19).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Métropole Aix-Marseille-Provence — 58 boulevard Charles Divon — 13007 Marseille — Création DGACREGE — Photos DR Métropole Aix-Marseille-Provence Justine Gabriel, David Girard, Delphine Wagner - Photos DR TANGRAM — 06/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020